



Plan Local d'Urbanisme Deshaies

Novembre 2014

5F

Espaces remarquables du littoral



BILAN ET PERSPECTIVES DES ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL



Direction de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Guadeloupe

DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES BESOINS EN PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL (L146-6 DU CODE DE L'URBANISME)

COMMUNE
DE DESHAIES



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et logement

Présent
pour
l'avenir

 egis eau

Liste des sites présentés :

- Grande Anse – Gros Morne
 - Ilet Tête à l'Anglais
 - Morne aux Fous
 - Ilet Kahouanne
- Morne Petit Bas Vent – Anse de la Perle
 - Petite Anse à Plage de Leroux
- Piton de Sainte-Rose – Etang du Vieux Fort

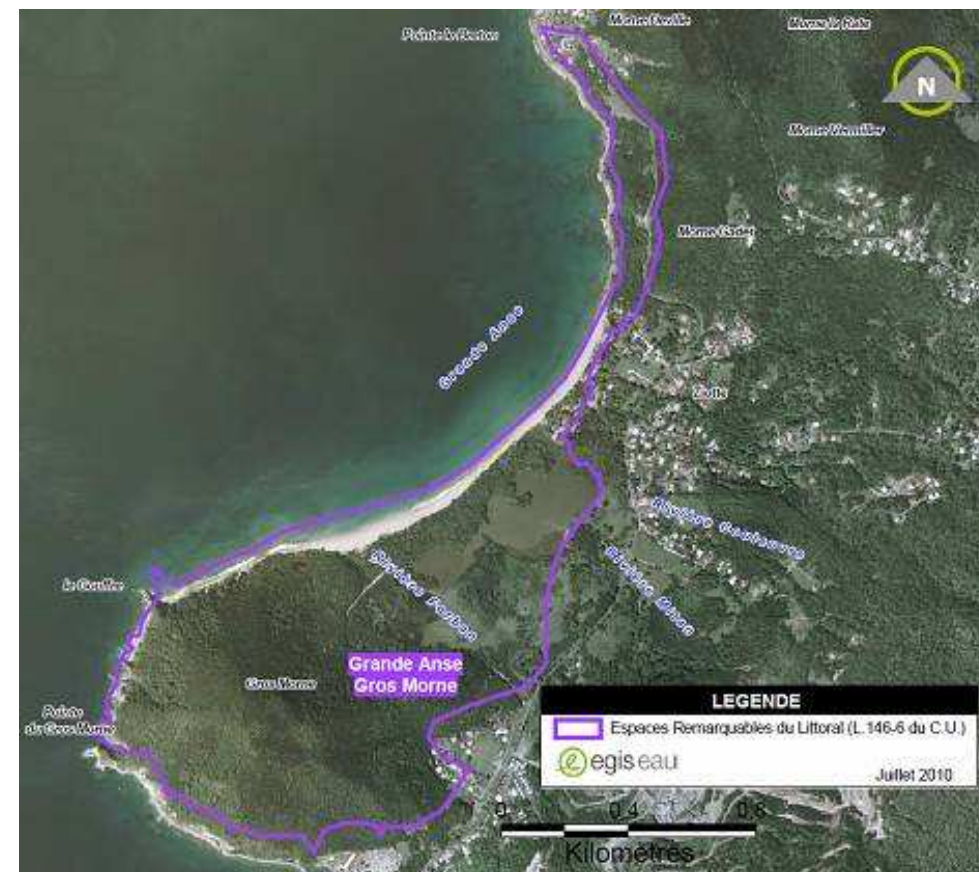
1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	653 738
Superficie	133 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG 1 A : Le littoral de Deshaies à Pointe Noire
Organismes impliqués dans la gestion	-

Localisation du site

La superbe plage de Grande Anse s'étend de la Pointe le Breton jusqu'au Gros Morne. En retrait de cette plage longue d'environ 1,5 km, s'est établi une zone humide alimentée par plusieurs cours d'eau dévalant les pentes occidentales de la chaîne septentrionale de Basse-Terre. Le site est complété au Sud par le massif du Gros Morne.

Accès au site : Deux chemins permettent d'accéder facilement à la Grande Anse de Deshaies depuis la Nationale N2. En revanche, le profil escarpé du Gros Morne fait qu'il n'est parcouru que par quelques sentiers.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) :	Intérêts écologiques : ☐ a (plage), ☐ b (forêt proche du rivage de la mer), ☐ e (zone humide), ☐ g (partie naturelle de site inscrit ou classé) et ☐ i (mangrove)
--	---

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Préservé
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Majeure
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Moyenne
Principaux usages et activités sur le site :	
Activités balnéaires	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Fortes
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyenne
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Constructions dans le périmètre du site, dépôts de gravats sur les chemins	

Protections, inventaires, labels, ...

AOA et AMA du PNG, ZNIEFF, Réserve de Biosphère et Acquisition du Conservatoire.

Organismes impliqué(s) dans la gestion du site :

Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	En arrière littoral : 11 ha
Déclassement / pastillage	A l'extrémité Nord (constructions) : 1 ha



DDE – BRL (Juin 2009)

Vue aérienne de la plage de la Grande Anse

La longue plage de la Grande Anse (1 500 m) est baignée par des eaux turquoise. La couleur du sable est particulière, elle oscille entre les teintes rouge et ocre. La zone de mangrove est isolée du milieu marin par un bourrelet sableux marqué. La carrière installée sur le flanc du Morne Bois d'Inde est fortement imprimée dans le paysage.





2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Aménagement récréatif, anse, bâti résidentiel, coupure verte, cours d'eau, estuaire, falaise, forêt, lagune, mangrove et forêt humide, marais, mornes littoraux, plage de sable blanc, prairie
Valeur paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Majeure : Plage d'une beauté reconnue associée au massif du Gros Morne et à la zone de mangrove.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Piton de Sainte-Rose - Etang du Vieux Fort

Vue sur le Gros Morne et la plage de la Grande Anse depuis la Pointe le Breton

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 2 A¹ correspondant à la côte sous le vent et les grandes vallées du littoral occidental de la Basse-Terre.

Cette côte est caractérisée par des pentes marquées et un aspect massif, entaillé de profondes vallées. Sur tout son linéaire, le littoral alterne ainsi entre plages sableuses et côtes rocheuses avec quelques zones de falaises comme le Gros Morne.

Les agglomérations et les aménagements voués au tourisme se sont développés en bord de mer. Les replats et les vallées sont occupés par des cultures vivrières et des vergers alors que le haut des versants est occupé par

¹ Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)

les espaces forestiers. La Grande Anse et le Gros Morne de Deshaies sont présents sur la liste des sites classés.

La limite paysagère est estompée à hauteur de la plage de la Grande Anse qui présente une déclinaison estompée entre le milieu terrestre et le milieu marin. Au contraire, le Gros Morne crée une rupture brutale entre ces deux milieux

Visibilité du site

L'ensemble du site est bien visible depuis la Pointe le Breton ainsi que depuis la mer. La découpe littorale n'offre pas de vue privilégiée sur un autre site.

Structures paysagères et spécificités

Le paysage de cet espace remarquable est saisissant de beauté et rassemble une grande diversité de milieux. La longue plage de sable claire de la Grande Anse au profil bas est conclue au Sud par l'imposant Gros Morne qui engendre une côte à falaise remarquable. Culminant à près de deux cent mètres, ce monument naturel porte un boisement peu dégradé en partie et pourtant très riche. En arrière de la plage s'est développée une zone de mangroves captives et de marais peuplés d'une végétation exubérante magnifiant le caractère naturel du site.

Etat des lieux du paysage

La valeur paysagère du site est relativement bien conservée. En effet, les aménagements touristiques de la Grande Anse sont contenus discrètement au sous-bois en arrière plage. Cependant, les habitations du secteur Ziotte contraignent l'intérêt paysager au strict périmètre de l'espace remarquable. D'autre part, la carrière de Deshaies attire l'œil et altère fortement la qualité du panorama sur les hauteurs du massif de Basse-Terre. Depuis la mer, la carrière a un fort impact paysager.



Vue sur l'arrière pays depuis le milieu de plage



2.2 Importance patrimoniale

Le Gros Morne accueille également des vestiges historiques sur son flanc Nord. En partie basse du morne, gisent un canon et des pièces d'artillerie, reliques d'une ancienne batterie du XVIIIème siècle. Au Nord de la Grande Anse on trouve le tracé d'une ancienne route coloniale dont il resterait quelques vestiges (source DRAC – Service Archéologique).

2.3 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

La formation forestière xérophile du Gros Morne

Cette strate est particulièrement riche et préservée et confère au Gros Morne une dimension naturelle et patrimoniale exceptionnelle.

La futaie impressionne par la puissance de ses arbres, lesquels atteignent des hauteurs supérieures à 20 mètres. Elle est dominée par le Tendre à Caillou (*Acacia muricata*), le Gommier rouge (*Bursera simaruba*), le Bois d'Ebène (*Rochefortia spinosa*), le Formager (*Ceiba pentandra*), le Poirier (*Tabebuia pallida*), le Figuier (*Ficus citrifolia*), le Bois d'Inde (*Pimenta racemosa*), l'Acomat franc (*Mastichodendron foetidissimum*), le Courbaril (*Hymenaea courbaril*), le Lépiné blanc (*Zanthoxylum caribaeum*), le Mapou rivière (*Cordia collococa*), le Mahot grandes feuilles (*Cordia sulcata*).

La forêt littorale sur sable de Grand Anse

Cette formation forestière intéressante et rare est composée notamment des Galba (*Callophyllum callaba*), Amandier (*Thespesia populnea*), Poirier (*Tabebuia pallida*), Gommier rouge (*Bursera Simaruba*), Cajou amer (*Cedrella odorata*), Fromager (*Ceiba pentandra*), Bois carré (*Citharexylum fruticosum*), Bois savonnette (*Lonchocarpus erectus*), Lépiné jaune (*Zanthoxylum martinicense*). Sous cette strate arborée le sous-bois est notamment composée de Bois cabri (*Bouyeria succulenta*), Merisier petites feuilles (*Eugenia monticola*), Coco-ravet (*Casearia decandra*), Bois de fer (*Krugiodendron ferreum*), Laurier (*Nectandra coriacea*), Bois citron (*Mayetenus laevigata*), mais aussi de l'Icaque (*Chrysobalanus icaco*), la Canique Grise (*Caesalpinia bonduc*), du Campêche (*Haematoxylon campechianum*), dans les zones

ouvertes, en lisière, du Picanier (*Solanum racemosum*), du Croc-chien (*Pisonia aculeata*)...

La zone humide de Grande Anse

En arrière de la sablière, les abords de la rivière Forban sont colonisés par le Bois flot (*Annona glabra*), qui compose un faciès assez important dans lequel a été notamment identifiée la liane à barrique (*Dalbergia ecastaphylum*).



DDE – BRL (Juin 2009)





Offrant une grande diversité de milieux (pentes, ravines, falaises, exposition), le Gros Morne présente une flore et une faune d'une grande variété typique de la forêt xéro-mésophile. Un taillis xérophytique couvre les parties basses troches de la côte et est principalement constitué de Cactus cièrges et de Ti-baumes. La Grande Anse est entièrement bordée d'un cordon boisé naturel à base d'espèces littorales côtoyant les espèces des zones humides...

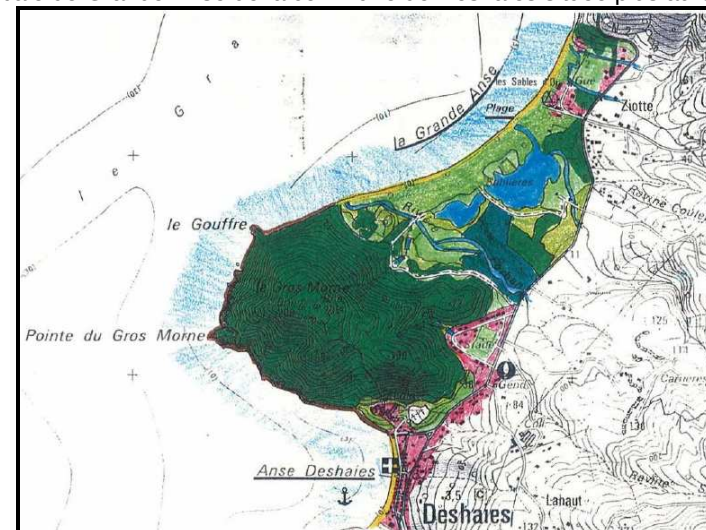
De nombreuses orchidées parsèment le sous-bois telles que *Brassavola cucullata*, espèce épiphyte des zones sèches à grandes fleurs blanches très parfumées, et *Epidendrum ciliare*, orchidée à belle inflorescence en grappe. La végétation comporte plusieurs espèces rares et protégées, dont le Mirobolan (*Hernandia sonora*) et des espèces climaciques. La zone humide est peuplée d'une avifaune intéressante : poules d'eau, aigrettes neigeuses, hérons verts, martin-pêcheurs migrants et limicoles...



DDE – BRL (Juin 2009)

Photographie aérienne du Gros Morne

Vaste de quelques 80 hectares, la forme imposante du Gros Morne isole la baie de Grande Anse de la commune de Deshaies située plus au Sud.



Cordon sableux	Marais d'eau douce et prairies humides
Côte rocheuse basse	Forêt sèche, bois sec
Côte à falaise	Friches, végétation rabougrie
Récif corallien	Prairies, surfaces en herbe
Mare, cours d'eau	Cultures agricoles
Mangrove	Zones urbanisées
Forêt marécageuse	Zones en cours d'urbanisation
Marais saumâtres	

Unités écologiques (issues de l'atlas ADUAG – DIREN)



La faune particulière

A la descente du Gros Morne apparaissent progressivement, à travers les frondaisons clairsemées, de petites falaises abruptes et sauvages où nichent durant le carême les hirondelles à ventre blanc. Tandis que s'estompe la forêt et que vaquent à leurs occupations les tourterelles à queue carrée, sternes royales et pélicans annoncent le rivage.

Sur un arc de près d'un kilomètre et demi, la plage de Grande Anse se présente comme un cadre idyllique particulièrement propice aux pontes de tortues marines. Au moins deux espèces fréquentent ce lieu entre les mois de mai et de septembre : la tortue luth et la tortue verte.

Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Ce site est important pour plusieurs espèces animales évoquées précédemment dont les tortues marines. Il est protégé par arrêté préfectoral portant protection de biotope du 30 juin 1997 et est suivie par les membres du réseau « tortues de la Guadeloupe ».

A la fin des années 1980, les tortues marines avaient quasiment disparu des eaux guadeloupéennes à la suite de leur exploitation excessive depuis plus de trois siècles. C'est pourquoi elles sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 2 octobre 1991.

Les constructions des secteurs de Ziotte et Caféière forment un enclavement du site vers le milieu maritime, limitant fortement les connexions avec l'arrière pays.

Etat de préservation du milieu naturel

Le développement de l'urbanisation le long de la route nationale induit une dégradation de la couronne périphérique de la forêt du Gros Morne. Cependant, cet édifice garde un intérêt naturel écologique et paysager exceptionnel, coiffé d'un massif forestier globalement peu dégradé.

Victime de son succès, la Grande Anse a beaucoup souffert (pression touristique – extraction de sable) et les milieux qu'elle accueille semblent particulièrement fragiles. Elle est soulignée d'une forêt littorale très intéressante soumise à un environnement humain (baigneurs, promeneurs, restaurants) peu compatible avec sa préservation. La dégradation sensible de ce site concerne

également la zone humide bordée par la formation à bois flot laquelle est encore identifiée par certains comme site de décharge sauvage.

2.4 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

Cette zone basse est formée d'un bourrelet littoral assez fort, en arrière duquel se forme une zone humide alimentée par un large bassin versant compartimenté par une succession d'interfluvies lesquels distinguent plusieurs cours d'eau et rivières qui débouchent parallèlement au niveau de la terrasse alluviale. Les rivières Forban, Miton, Ziotte, Maya, la ravine Couleuvre sont parmi les cours d'eau les plus importants qui s'ouvrent au niveau de la Grande Anse. Le profil accidenté de ces cours d'eau leur confère, par fortes pluies, des régimes d'eau pouvant brutalement devenir torrentiels.

Qualité des eaux de baignade

L'eau de baignade de la Grande Anse est de bonne qualité (pastille bleue) et conforme à la Directive Européenne (2009) (ARS 2010).

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 1 B² correspondant au volcanisme de Pointe Noire.

Le dôme volcanique du Gros Morne est né de coulées andésitiques visqueuses contemporaines à la chaîne septentrionale. Ce strato-volcan péleén appartient à la dernière phase active qui s'est manifestée dans cette région. Datant du Pliocène, il est composé de produits pyroclastiques remaniés d'andésite. Ces coulées sont à l'origine de cette forme ronde, puissante avancée mamelonnée, vaste de 80 hectares environ, qui domine le bourg de Deshaies au Sud et la Grande Anse au Nord. Cette dernière s'établit entre deux pointes rocheuses vigoureuses, le Gros Morne qui s'élève à 206 mètres, et la Pointe Breton dominée par le Morne Deville et ses 135 mètres. La terrasse alluviale conclue par la

² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – La Géologie (p.8)



Grande Anse est profonde d'environ 500 mètres. Elle est soulignée artificiellement par la route nationale qui prend assise sur les premiers contreforts morneux.

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires

On ne repère aucune activité primaire dans le périmètre de l'espace remarquable.

Fonction récréative



Le site de la Grande Anse subit une pression anthropique forte tant sur le littoral que sur l'arrière de la zone en fond de route. Le littoral et sa longue plage ont souvent servi les dépliant touristiques vantant les qualités de la Guadeloupe. Il supporte aujourd'hui une grande fréquentation, laquelle a généré l'implantation de quantité de restaurants et autres boutiques de souvenirs essentiellement rassemblés autour du parking et le long du principal chemin d'accès.



Au Nord de Grande Anse une inscription plus définitive de restaurants et d'unités d'hébergements semble s'être imposée. Ce développement touristique ne pourrait être qu'une annonce au regard des projets concernant cette zone dont l'assise retenue au niveau du POS couvre une large partie de l'arrière plage (classement en zone d'urbanisation future). Un itinéraire en sous-bois est proposé pour la découverte du Gros Morne mais ne semble pas trop suivi par les promeneurs, peut-être rebutés par l'impétueux relief...

Service rendu par l'espace

Les mangroves et les marais sont des zones enclavées qui constituent des zones d'expansion des crues jouant un rôle important en cas de submersion marine ou d'inondation.

La zone humide joue un rôle d'épuration des eaux pluviales. Elles retiennent les particules en suspension et sont susceptibles de contenir certaines pollutions (nitrates, composés toxiques, micropolluants) évitant ainsi leur rejet direct en mer.





4 Pressions et menaces

Causes naturelles :

Le site est soumis à :

- une érosion du trait de côte,
- un risque de glissement de terrain sur les pentes du Gros Morne et du Morne Gadet,
- des surcotes marines, de 4 m et 8 m dues aux marées de tempête et aux houles cycloniques
- un risque de liquéfaction des sols
- un risque sismique avec effet de site,
- un risque inondation à proximité du lit de la rivière de Nogent.



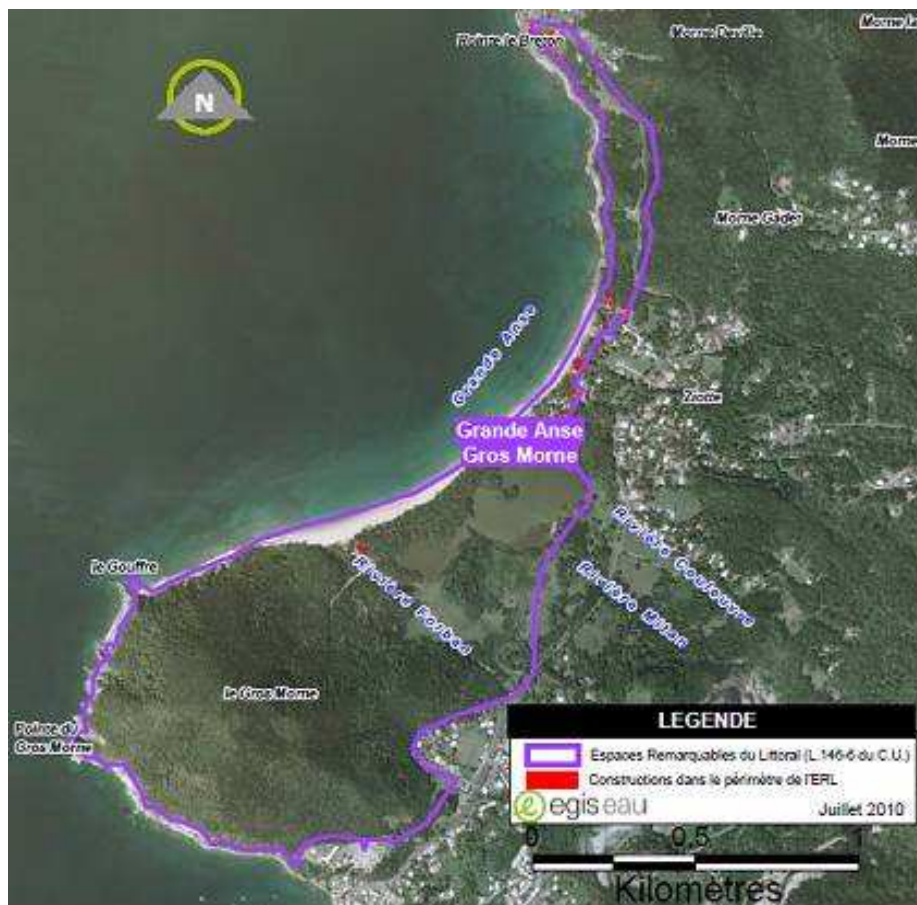
Urbanisation, étalement urbain

Divers dépôts d'ordures sauvages ont été repérés le long du chemin d'accès au site.

Le centre aggloméré de Deshaies établi au pied du morne étend son influence sur tout son flanc oriental. Des zones d'habitation mais aussi d'équipements (école, stade,...) côtoient les premières pentes du dôme péleén.

Il y a plusieurs constructions dans le périmètre de l'espace remarquable concentrées au niveau de l'entrée principale de la plage de Grande Anse (restaurants et boutiques). et à la Pointe le Breton (maisons individuelles).





Constructions dans le périmètre de l'ERL

Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Constructions dans le périmètre de l'ERL	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices d'évolution du paysage)	Extension de l'urbanisation	Forte Moyenne Faible	Forte Moyenne Faible

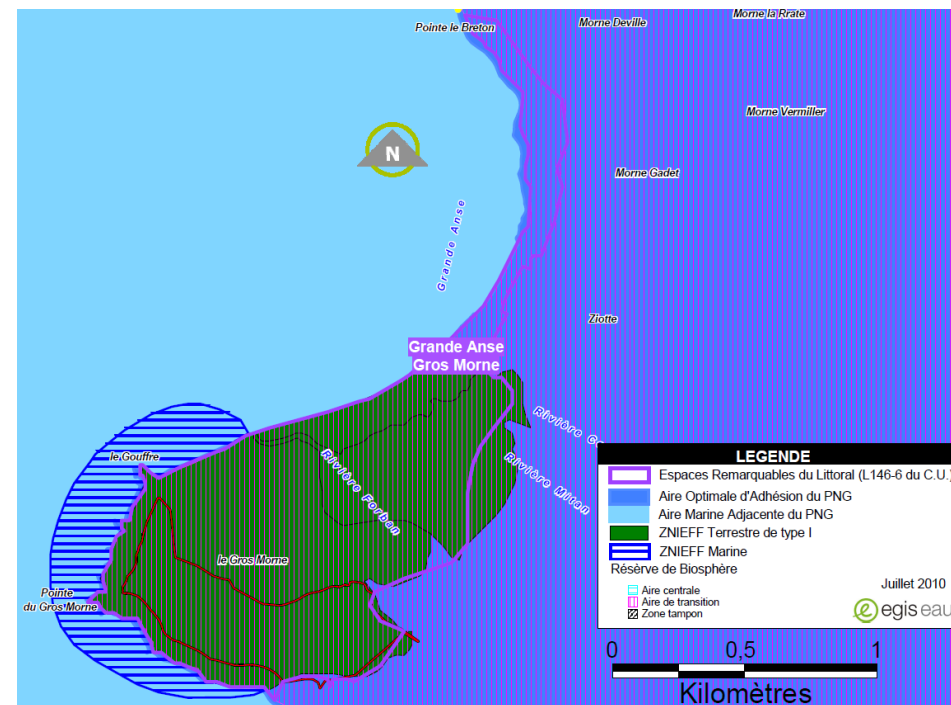
Facteurs d'équilibre et évolutions observées

Depuis l'atlas DIREN - ADUAG (1998), il y n'a pas eu d'évolution majeure sur l'ensemble de ces ERL. L'étendue importante de la plage et le fait qu'il n'y ait que deux points d'entrée vers le site permettent de compenser les atteintes à son caractère remarquable.



5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels....

Inventaire patrimonial	ZNIEFF	Sablières et marais de Grande Anse (33.21 ha) Forêt littorale et plage de Grande Anse (11.25 ha) Le Gros Morne (80.31ha) ZNIEFF Marine de Gros Morne Deshaies (31.87 ha)
Outils de protection et label internationaux ou européens	Réserve de Biosphère	Aire de transition
Outils de protection réglementaire	Parc national de Guadeloupe	AOA et AMA
	Site classé à l'inventaire	Zone terrestre de 93 ha et zone marine jusqu'à 500 m du rivage (avril 1980)
	Site inscrit à l'inventaire	Bassin versant de la Rivière de Grande Anse de 734 ha
Outils de protection par la maîtrise foncière	Acquisition du Conservatoire du Littoral	Gros Morne (30,06 ha)



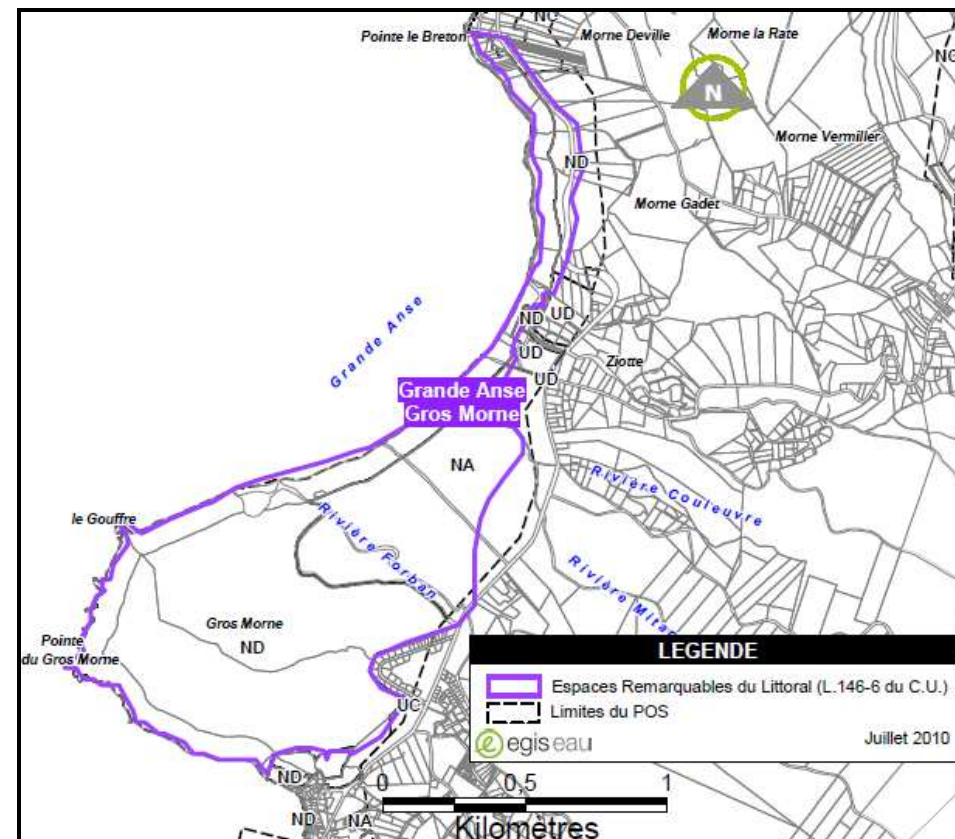
Outils de protection et de gestion



6 ZONAGE DU POS / PLU – SMVM

Grande Anse – Gros Morne	Zone naturelle (ND) du Gros Morne et de la forêt littorale de Grande Anse. Zone d'urbanisation future (NA) en arrière plage.
Secteurs adjacents/limitrophes en cas de menace identifiée	Les abords du site sont classés en zone agricole (NC) et en zone d'habitat (UD)

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.



7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Pression d'urbanisation forte. Certaines zones du site déjà urbanisées au niveau du littoral de Grande Anse.	Fort
Importance des protections actuelles	Protections fortes sur Gros Morne et Grande Anse : acquisition du CdL de la partie Sud du Gros Morne, Site classé sur toute la zone: Protection moyenne sur zone humide en arrière plage : site inscrit et ZNIEFF	Fort à Moyen en arrière plage
Niveau de sécurité des frontières	Urbanisation importante aux frontières de la plage de grande Anse (entrée principale de la plage et Pointe le Breton). Egalement au niveau des pentes Sud-Est du Gros Morne mais progression très limitée par le relief escarpé. Pas de pression d'urbanisation au niveau de la zone humide.	Faible à Moyen au niveau de Grande Anse



Besoins de protection	La zone humide du site est la moins protégée. La sécurité aux frontières de cette zone est forte pour l'instant. Mais elle est classée au POS comme zone d'urbanisation future. Pour inciter à une modification du POS, des protections supplémentaires sont à envisager.	Moyen
-----------------------	---	-------



Importance des protections actuelles

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Dégradation faible sur le gros Morne et moyenne sur l'Anse et sa zone humide (sur fréquentation, décharges sauvages, constructions, tassement des sols, érosion, rejets liés au stationnement)	Faible à moyen
L'importance des fonctions naturelles assurées	Dimension naturelle et patrimoniale exceptionnelle de la Forêt du Gros Morne. Forêt littorale rare. Site de ponte des tortues marines protégé par arrêté préfectoral.	Fort
L'importance des fonctions d'aménités	Zone humide : zone d'expansion des crues et rôle d'épuration des eaux pluviales. Plage et Morne : Site balnéaire très fréquenté et sentier de randonnée sur le Gros Morne.	Fort
Besoins de restauration	Au niveau de la plage de Grande Anse de l'arrière plage surtout en ce qui concerne les décharges sauvages	Moyen



Snack et restaurant à Grande Anse



Stationnement à Grande Anse

7.3 Besoins de gestion

Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le site. Compte tenu des dégradations observées sur certaines zones de l'espace remarquable, une gestion du site semble nécessaire pour :

- le nettoyage du littoral et de l'arrière littoral de Grande Anse
- l'entretien de ces mêmes zones
- **la maîtrise de la fréquentation et du stationnement**

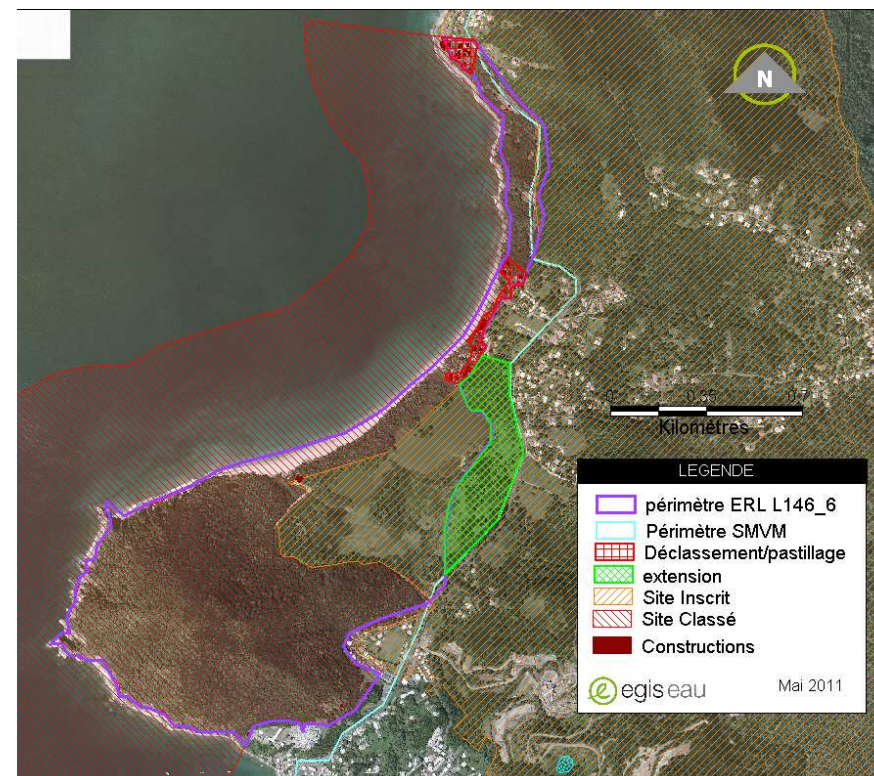
8 Projet de modification du périmètre des sites

Justifications : Selon l'article L146-6, les parties naturelles des sites inscrits ou classés en application de la loi du 2 mai 1930 modifiée justifient d'un classement en Espaces Remarquable du Littoral si elles présentent un caractère remarquable. L'extension du site proposée en vert sur la carte ci-contre concerne es parties naturelles du site inscrit du bassin versant de la rivière Grande Anse, dans la limite du périmètre du SMVM. Cet espace présente une importante valeur paysagère et contribue à la continuité écologique. Il est ainsi conforme aux critères de classement en ERL spécifiés dans l'article L-146-6 du code de l'environnement.

Les propositions de déclassement en rouge concernent l'extrémité Nord et l'arrière littoral de Grande Anse proche de la route d'accès à la plage. La zone au Nord est inscrite en zone naturelle (ND) au POS mais est pourtant fortement urbanisées. En effet, une quinzaine de maisons individuelles s'y concentrent. La partie arrière littorale est le site d'emplacement de plusieurs restaurants et boutiques.

Ces zones sont proposées au déclassement malgré le statut de site classé car les Espaces Remarquables du Littoral sont définis comme « les espaces terrestres et marins, sites et paysages **remarquables** ou caractéristiques du patrimoine **naturel ou culturel** du littoral, et des milieux nécessaires au maintien **d'équilibres biologiques** ». Les espaces que nous proposons au déclassement on perdu leur caractère naturel, culturel ou remarquable du fait de leur urbanisation dense. Le déclassement de ces zones n'est pas incompatible avec leur statut de site classé.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	133,1	11	2,8	141,3



Projet de modification du périmètre

Le périmètre du site peut être étendu afin d'intégrer la totalité des espaces naturels d'intérêt du site inscrit.

Il semble également pertinent de déclasser les parties du site sur lesquelles plusieurs constructions rapprochées se sont implantées : restaurants en arrière plage et quartier urbanisé au Nord.



1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	653 736
Superficie	20 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG1A : Le littoral de Deshaies à Pointe Noire
Organismes impliqués dans la gestion	-

Localisation du site

L'îlet Kahouanne se situe au Nord-ouest de la Basse-Terre, à environ 1,8 km des côtes de Deshaies et des anses du Grand Bas-Vent ou de Tillet.

Les côtes Sud-est de cet îlet d'origine volcanique baignent dans des eaux peu profondes (moins de dix mètres). L'île vaste de vingt hectares présente une morphologie mamelonnée avec une colline centrale s'interrompant brutalement sur son profil Sud par un escarpement. Ce promontoire central qui s'élève à 69 mètres anime l'ensemble de l'îlet, à l'exception de deux replats prolongeant l'îlet aux extrémités nord-ouest et sud-est.

Au faciès bas, accueillant une plage de sable, au Sud-est de l'îlet, s'oppose une ligne côtière à falaises qui définit l'essentiel du contour de l'îlet. Jadis habité au niveau de la Pointe de l'Îlet, Kahouanne a également souffert du pâturage de cabris sur sa portion septentrionale. La pelouse rase qui



caractérise cette zone est d'ailleurs toujours entretenue par la présence d'un maigre troupeau de quelques caprins.

Accès au site : L'accès se fait exclusivement par la mer



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés



Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) ¹ :	Intérêts écologiques : c (îlot inhabité)
---	---

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Monde sous-marin riche et essentiel pour les oiseaux de mer.

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Préservé
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Majeure
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Moyenne
Principaux usages et activités sur le site :	
Pêche, plongée sous-marine, plaisance, marche	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions physiques	Faibles

¹ Cf notice d'accompagnement (p.14)

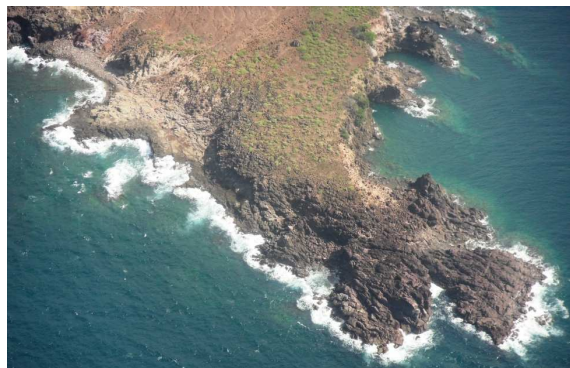
(faibles / moyennes / fortes)
Sources de pollution et éléments disqualifiants
Aucune
Protections, inventaires, labels, ...
Acquisition du Conservatoire, Cœur et AMA du PNG, ZNIEFF et zone RAMSAR

Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Non
Déclassement / pastillage	Non



Photo aérienne de l'îlet Kahouanne

L'îlet Kahouanne, malgré sa taille restreinte, présente une grande variété de biotopes liée à sa topographie chaotique. Les différences de milieux déterminent nettement des associations floristiques dont une présentation succincte est proposée plus après. Elles traduisent une richesse écologique intéressante.



Zoom sur la Pointe Nord de l'îlet : la côte rocheuse septentrionale est fréquentée par les oiseaux de mer (pélicans, frégates, sternes, fous, bécasseaux...)



Zoom sur la Pointe Poirier : Élément fort de l'importance écologique marine et terrestre de cet îlet, cette zone de sable qui se développe au Sud-est de l'îlet Kahouanne est connue pour être un site de ponte de tortues marines.

2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Côte rocheuse, forêt, îlet, mangrove et forêt humide, plage de sable blanc, pointe
Importance paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Majeure : cet îlet en forme de tortue est un site d'une qualité paysagère exceptionnelle. Il est un site marquant du littoral Nord de la Basse Terre.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Ilets de la Petite Terre-Terre

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 2A² correspondant à la cote sous le vent et aux grandes vallées.

Cette entité qui s'étend de la pointe du Trou à Meynal (Sainte Rose) à la Grande Anse Duché (Bouillante). La côte est caractérisée par des pentes marquées et un aspect massif, entaillé de profondes vallées (Grand Rivière Ferry, Rivière Colas). Sur tout son linéaire, le littoral alterne ainsi entre plages sableuses et côtes rocheuses avec quelques zones de falaises (au niveau de Gros Morne, de la Pointe Ferry ou encore de la Pointe de Malendure).

L'îlet Kahouanne par son insularité est très spécifique au sein de cette unité, il n'en reste pas moins que l'on y retrouve des grandes entités du littoral sous le vent de la Basse Terre.

² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)

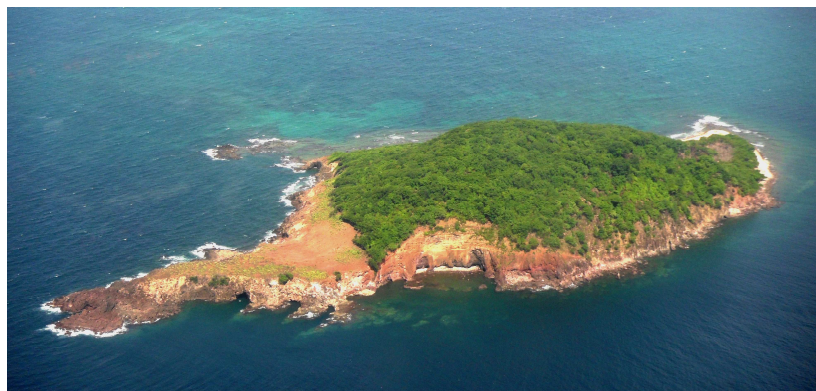


Visibilité du site

Le site est visible depuis tout le littoral de Deshaies et de Sainte Rose jusqu'à la pointe Allègre. Il est également perceptible depuis les nombreux points de vue sur les hauteurs de Deshaies : la pointe depuis la Nationale 2 mais également depuis les secteurs de Monchy et de Morne Marigot. Toutefois, le paysage ne prend toute sa valeur qu'avec une perspective maritime.

Structures paysagères et spécificités

L'îlet présente une grande qualité paysagère mais une fragilité écologique importante.



Depuis la mer et le ciel on distingue sa forme de tortue qui lui donne son nom.

Etat des lieux du paysage

La qualité paysagère du site est très préservée.

2.2 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

Au gré des caprices topographiques et des variations des conditions abiotiques, plusieurs faciès ont pu être distingués.

Le littoral sableux

La plage de l'îlet Kahouanne est peu colonisée par la végétation, si ce n'est par quelques plaques ou digitations de sporoboles (*Sporobolus virginicus*), Patate bord-de-mer (*Ipomoea pes – caprae*), Pois bord-de-mer (*Canavalia maritima*).

Plus en retrait de la plage, sur le talus littoral, se développe un tapis herbeux dense dominé par le sporobole, lequel constitue le premier support d'implantation de la strate arbustive et arborescente, lesquelles forment un premier rideau bas composé de Raisiniers (*Coccoloba uvifera*), et d'Amandiers (*Terminalia cattapa*),

La mangrove

Au cœur de ces formations, en retrait de la Pointe Poirier, une petite zone déprimée soumise à des submersions régulières abrite une petite poche de mangrove, formation qui semble être composée du Mangle gris (*Laguncularia racemosa*) et du Mangle rouge (*Rhizophora mangle*). Notons également la présence sur le bourrelet sableux se l'Olivier bord-de-mer (*Conocarpus erecta*).

La forêt sèche coiffe la partie éminente de l'îlet. Elle présente plusieurs formations dont la qualité semble liée aux quantités pédologiques et à l'exposition éolienne.

Ainsi, le premier front de conquête qui s'établit au ras de la portion rocheuse au Nord du littoral bas et sableux est-il conquis par une formation rabattue par le vent où le Raisinier (*Coccoloba uvifera*), le Poirier (*Tabebuia pallida*), le Mapou gris (*Pisonia subcordata*) sont parmi les espèces les plus fréquentes.

Cette formation basse, rabougrie, ne forme qu'un premier cordon en arrière duquel la végétation s'élève progressivement et s'enrichit de



nouvelles espèces. Parmi les espèces présentes, citons le Gommier rouge (*Bursera simarouba*), le Figuier (*Ficus citrifolia*), le Bois madame (*Guettarda cabra*), le Bois carré (*Citharexylum fruticosum*), le Mapou rivière (*Cordia alliodora*), le Mapou gris (*Pisonia fragrans*), le Bois cabrit (*Boussieria succulenta*), le Griff' chat (*Pithecellobium unguis-cati*), le Petit coco (*Randia aculeata*), le Frangipanier (*Plumiera alba*)...

Sur le versant au vent de l'îlet, cette formation boisée ne s'élève pas au-delà de cinq à six mètres, alors que sous le vent les arbres peuvent atteindre dix mètres voire plus.

Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Classés en Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique, l'îlet Kahouanne accueille des colonies d'oiseaux marins dont pélicans bruns, sternes fuligineuses, fous bruns et frégates superbes sont quelques représentants. L'îlet représente une aire de gagnage, de remise et de nidification. L'Anoli de Kahouanne est endémique de cet îlot, qui est également un site de ponte pour les tortues marines.

Etat de préservation du milieu naturel

L'îlet est dans l'ensemble bien préservé. Il souffre néanmoins des promeneurs qui le visitent et qui le laissent souillé de détritus divers.

Le pâturage des cabris et les ruines d'une habitation témoignent d'une artificialisation et d'une pression humaine certaines sur le milieu, aujourd'hui moins forte que par le passé.

La proximité de l'îlet avec la zone de dragage de sable marin pourrait avoir des conséquences sur la dynamique du trait de côte de l'îlet et le profil de sa plage.

2.3 Caractéristiques abiotiques du site

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'unité géologique UG 1 A correspondant au complexe volcanique des Pitons de Sainte-Rose.

3 Activités, usages et services rendus

Fonction récréative :

On retrouve des traces de promeneurs ainsi que des zones de repas, des abris improvisés, et malheureusement des détritus épars. Les abords de l'îlet sont fréquentés pour la découverte du monde sous-marin via les clubs de plongée de Deshaies.

4 Pressions et menaces

Le site subit très peu de pressions à l'exception de la fréquentation par les plongeurs, promeneurs et plaisanciers. Il n'existe évidemment aucune construction dans le périmètre de cet espace remarquable.

Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Néant	-	-
Facteurs de pression (indices dévolution du paysage)	Néant	-	-

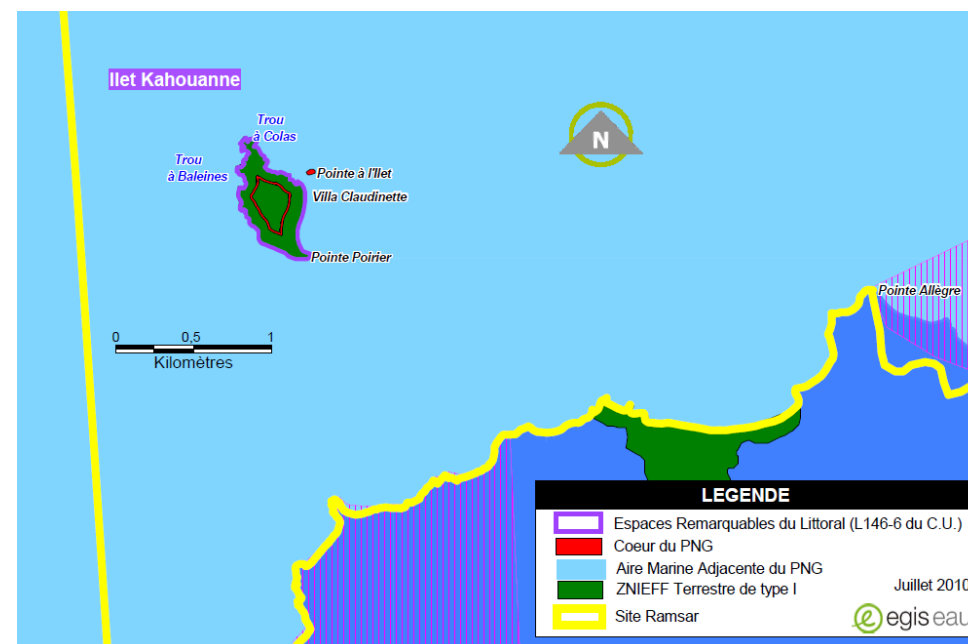
Facteurs d'équilibre et évolutions observées

L'éloignement du site du littoral, ses difficultés d'accès et son classement en espace remarquable du littoral l'ont préservé d'éventuelles dégradations.



5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...

Inventaire patrimonial	ZNIEFF	Entre la Pointe de l'Anse et la Pointe Dibouque, 81.57 ha
Outils de protection et label internationaux ou européens	Zone RAMSAR	Grand Cul-de-Sac Marin depuis 12/1993 (29 126 ha)
Outils de protection réglementaire	Parc national de Guadeloupe	Cœur et AMA
Outils de protection par la maîtrise foncière	Acquisition du Conservatoire du Littoral	L'Îlet Kahouanne (17 ha)

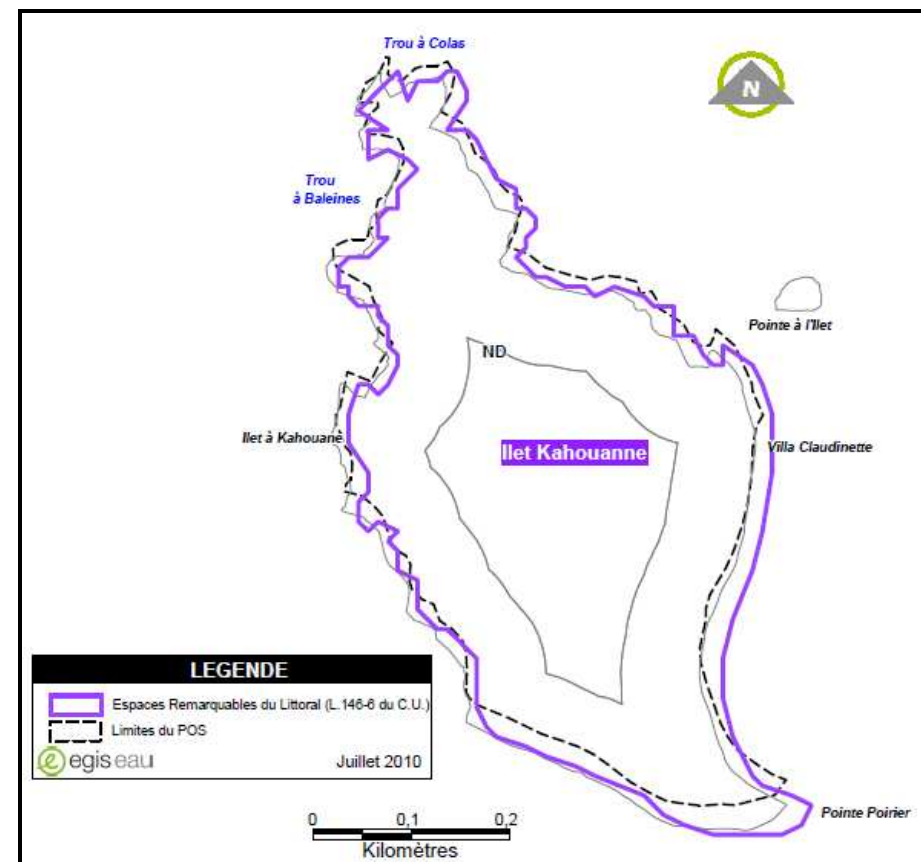


Outils de protection et de gestion

6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

Au sein de l'ERL	Zone naturelle (ND)
Secteurs limitrophes	Sans objet

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.





7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Aucune pression n'est identifiée sur le site	Faible
Importance des protections actuelles	Protection forte sur l'ensemble du site : cœur du PNG entre autre.	Fort
Niveau de sécurité des frontières	Fort car le site est un îlet.	Fort



Besoins de protection	Pas de besoin en protection compte tenu de l'absence de pression ainsi que du niveau de protection actuel qui est déjà fort.	Faible
-----------------------	--	--------

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Bon état de préservation du site. Présence de quelques détritus due à la fréquentation du site.	Faible
Importance des fonctions naturelles surées	Plage et faune intéressante car milieux variés. Site important pour la nidification des oiseaux marins. Site de ponte des tortues marines.	Fort
L'importance des fonctions d'aménités	Fonction paysagère très importante. Site touristique et de plongée reconnu.	Fort



Besoins de restauration	Le besoin de restauration est faible étant donné qu'il n'y a pas de dégradation particulière.	Faible
-------------------------	---	--------



7.3 Besoins de gestion

Le Parc National de Guadeloupe est le gestionnaire de l'ensemble du site. Les besoins de protection et de restauration étant très faibles, aucun besoin de gestion supplémentaire ne se fait sentir.

8 Projet de modification du périmètre des sites

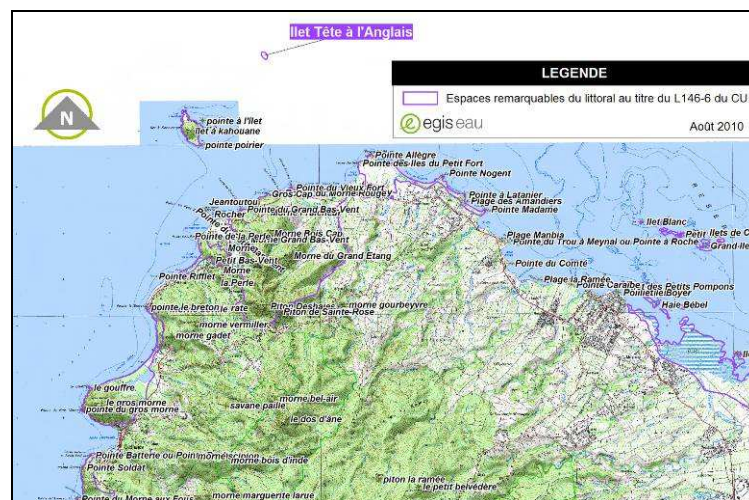
Aucune proposition de modification de périmètre n'est faite sur ce site.

Le périmètre classé en ERL est adapté au site et n'appelle pas de modification.

1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	10 329
Superficie	1,5 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG1A : Le littoral de Deshaies à Pointe Noire
Organismes impliqués dans la gestion	-

Localisation du site



L'îlet Tête à l'Anglais est situé au Nord des communes de Deshaies et Sainte-Rose ; à environ 2,8 km au Nord de Gros Cap et 2 km au Nord-est de l'îlet Kahouanne. Cet îlet s'élève jusqu'à 44 mètres et n'est recouvert que

d'une végétation rabougrie et pelée. Les flancs immergés de l'îlet abritent des herbiers à tortue, poissons coralliens, coraux et gorgones.

Classés en Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique, les îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais accueillent des colonies d'oiseaux marins dont pélicans bruns, sternes fuligineuses, fous bruns et frégates superbes sont quelques représentants. Endémiques de ces îlots, l'anoli de Kahouanne est l'une des particularités de ces îlets.

Accès au site : Le site n'est pas accessible par la terre car il s'agit d'un îlot. Bien qu'il soit facilement atteignable en bateau sa côte rocheuse rend très complexe tout débarquement.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, tous les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés



Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) ¹ :	Intérêts écologiques : ☒ les îlots inhabités	
Justification du classement	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Non
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Préservé
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Majeure
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Moyenne
Principaux usages et activités sur le site :	
Nidification des oiseaux marins	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Aucune	
Protections, inventaires, labels, ...	

¹ Cf notice d'accompagnement (p.14)

AMA et cœur du PNG, ZNIEFF, RAMSAR	
Organismes impliqué(s) dans la gestion du site :	
Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Non
Déclassement / pastillage	Non

2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Côte rocheuse, falaise, fourrés / broussailles, îlet, mornes littoraux
Valeur paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Majeure , cet îlet est un site marquant du littoral Nord de la Basse Terre.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Pointe de l'Ermitage, Ilets de Pigeon, Pointe Frégule, Anse à Chaux, Pointe du Gouvernail, Ilet à Cabrit, Grand Ilet

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 2A² correspondant à la cote sous le vent et aux grandes vallées.

Cette entité qui s'étend de la pointe du Trou à Meynal (Sainte Rose) à la Grande Anse Duché (Bouillante). La côte est caractérisée par des pentes marquées et un aspect massif, entaillé de profondes vallées (Grand Rivière Ferry, Rivière Colas). Sur tout son linéaire, le littoral



² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques et paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)





alterne ainsi entre plages sableuses et côtes rocheuses avec quelques zones de falaises (au niveau de Gros Morne, de la Pointe Ferry ou encore de la Pointe de Malendure).

Visibilité du site

Le site est bien visible depuis les hauteurs de Deshaies et le littoral de Sainte-Rose, et depuis toute la zone marine alentours.

Structures paysagères et spécificités

L'îlet constitue un point focal intéressant offrant aux vues sur la mer depuis le littoral une qualité particulière. Son nom est lié à sa morphologie qui rappellerait la forme des casques coloniaux britanniques.



Etat des lieux du paysage

Le site est dans l'ensemble bien préservé et ne présente pas d'altération si ce n'est des dégradations sur le littoral qui fait face à la pointe.

2.2 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

Sur ce petit amas rocheux se trouve une dizaine d'individus végétaux caractéristiques de la végétation de falaise.

La végétation est caractérisée par l'abondance des plantes susceptibles de résister à une sécheresse excessive. Les plantes poussent sur un sol pratiquement inexistant sans réserve hydrique. L'intense ensoleillement, le vent et parfois les embruns amplifient les effets de la sécheresse.



Etat de préservation du milieu naturel

Le milieu est pleinement préservé de toute atteinte anthropique ou autre.

A l'exception des oiseaux marins, aucune faune particulière n'a été recensée, ce qui pourrait être lié à des conditions de biotope défavorables.

2.3 Caractéristiques abiotiques du site

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'unité géologique UG 1A correspondant au complexe volcanique des Pitons de Sainte-Rose.



3 Activités, usages et services rendus

Fonction récréative :

Autour de ce rocher, les fonds marins sont fréquentés par les plongeurs. Les pêcheurs de Sainte-Rose proposent également aux touristes de découvrir cet îlet depuis la mer.

Fonction naturelle du site

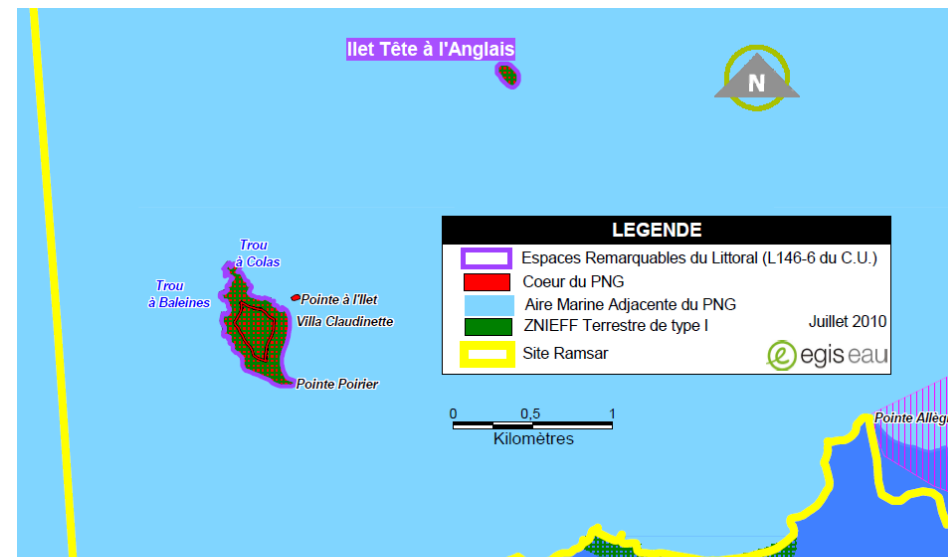
Sur cet îlet, ce sont les qualités écologiques du site qui prédominent. Il joue notamment un rôle important pour la nidification des oiseaux marins (sternes en particulier).

4 Pressions et menaces

Si le site ne subit aucune pression directe en raison de sa taille et de son isolement, la fréquentation nautique autour de l'îlet peut néanmoins constituer une source de dérangement pour la faune de l'îlet.

5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...

<i>Inventaire patrimonial</i>	ZNIEFF	Type 1, terrestre depuis 1995 (1,49 ha)
<i>Outils de protection et label internationaux ou européens</i>	Zone RAMSAR	Grand Cul-de-Sac Marin depuis 12/1993 (29 126 ha)
<i>Outils de protection réglementaire</i>	Parc National de Guadeloupe	Cœur et AMA



Outils de protection et de gestion

6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

Pas de zonage pour ce site.



7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Aucune pression n'est identifiée	Faible
Importance des protections actuelles	Protection forte sur l'ensemble du site : cœur du PNG entre autre.	Fort
Niveau de sécurité des frontières	Fort car le site est un îlet.	Fort



Besoins de protection	Pas de besoin en protection compte tenu de l'absence de pression ainsi que du niveau de protection actuel qui est déjà fort.	Faible
-----------------------	--	--------

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Bon état de préservation du site.	Faible
L'importance des fonctions naturelles assurées	Flore particulièrement intéressante, caractéristique des milieux secs. Rôle important pour la nidification des oiseaux marins.	Fort

L'importance des fonctions d'aménités	Fonction paysagère très importante. Site touristique et de plongée reconnu.	Fort
---------------------------------------	---	------



Besoins de restauration	Le besoin de restauration est faible étant donné qu'il n'y a pas de dégradation particulière.	Faible
-------------------------	---	--------

7.3 Besoins de gestion

Le Parc National de Guadeloupe est le gestionnaire de l'ensemble du site. Les besoins de protection et de restauration étant inexistant, aucun besoin de gestion supplémentaire ne se fait sentir.

8 Projet de modification du périmètre des sites

Aucune proposition de modification de périmètre n'est faite sur ce site.

Le périmètre classé en ERL est adapté au site et n'appelle pas de modification.



1 Carte d'identité du site

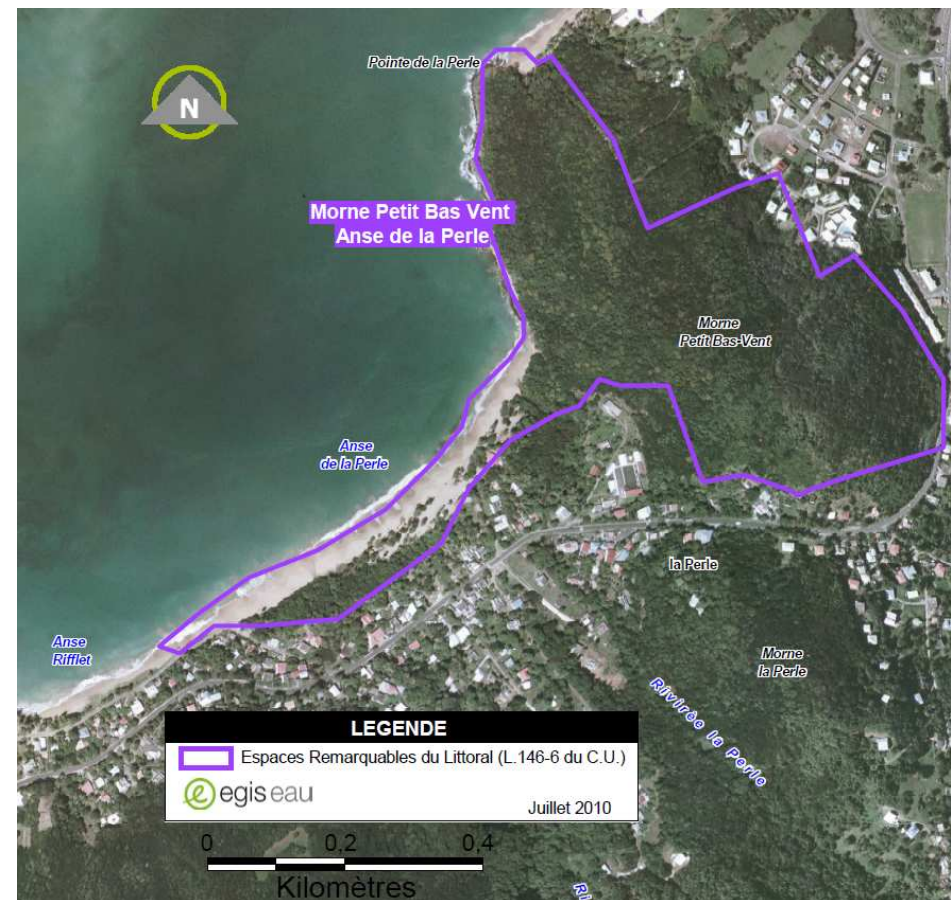
Identifiant cartographique	10 332
Superficie	28 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG 1 A : Le littoral de Deshaies à Pointe Noire
Organismes impliqués dans la gestion	

Localisation du site

Culminant à 111 mètres, le Morne Petit Bas-Vent est coiffé d'un massif boisé dominant la mer des Caraïbes depuis une côte rocheuse escarpée. Ce dôme est suivi au Sud par l'Anse de la Perle qui remporte un succès certain auprès des touristes.

Accès au site : Les abords défrichés du site permettent de pénétrer rapidement dans un ensemble boisé dégradé. Cet espace remarquable est contourné par la route nationale 2 à partir de laquelle de nombreux accès sont possibles depuis le hameau de

la Perle ou depuis l'ensemble hôtelier de Fort Royal.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés



Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) :	Intérêts écologiques : ☐ a (plage), ☐ b (forêt proche du rivage de la mer)
--	---

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Non
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Préservé
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Quotidienne
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Moyenne
Principaux usages et activités sur le site :	
Activités de randonnée et balnéaires	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Constructions dans le périmètre du site	

Protections, inventaires, labels, ...

AOA et AMA du PNG, ZNIEFF, Réserve de Biosphère et zone RAMSAR.

Organismes impliqué(s) dans la gestion du site :

Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Zone naturelle (4 ha)
Déclassement / pastillage	Non



Photographie du Morne Petit Bas-Vent et l'île à Kahouanne

Le profil Sud-ouest du morne Petit Bas-Vent domine l'anse de la Perle. Au large, on devine l'île Kahouanne

2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Aménagement récréatif, anse, bâti résidentiel, côte rocheuse, forêt, mornes littoraux, plage de sable blanc, pointe
Valeur paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Quotidienne : Cet espace remarquable est très fréquenté pour son cadre paysager très appréciable.





Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Anse Laborde, Pointe du Quesy - les Trois Tortues, Anse Colas à Pointe Malendure, Anse à la Barque - Ravine Renoir, Petite Anse à Plage de Leroux, Babin - Ilet Macou, Pointe Mahaut, Pointe Nogent, Bois Joli, Morne à Craie, Grande Anse - le Morne Rouge, Grande Anse - Pointe à Chaux, Pointe Turllet - les Trois Pointes
---	---

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 2 A ¹ correspondant à la « Côte sous le vent et les grandes vallées de la Basse Terre ». Cette entité se caractérise par des pentes marquées et un aspect massif, entaillé de profondes vallées (Rivière la Perle, Rivière la Rate). Sur tout son linéaire, le littoral alterne ainsi entre plages sableuses et côtes rocheuses avec quelques zones de falaises.

Les agglomérations et les aménagements voués au tourisme se sont développés en bord de mer. Les replats et les vallées sont occupés par des cultures vivrières et de l'habitat résidentiel alors que le haut des versants est toujours couvert d'espaces forestiers.

La vallée de la rivière de la Perle et de la Rate engendre une déclinaison douce entre le milieu terrestre et le milieu maritime, contrairement au Morne Petit Bas-Vent qui impose par ses pentes abruptes une transition brutale entre les deux milieux.

Visibilité du site

Les sommets des Pitons de Sainte-Rose offrent de beaux points de vue sur l'espace remarquable. Il peut également être contemplé depuis la mer.

Structures paysagères et spécificités

Le morne Petit Bas Vent impose une coupure verte sur le littoral de Deshaies parcouru par la route nationale dont le tracé a favorisé l'inscription d'une

¹ Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)

urbanisation linéaire. Le massif boisé qu'il porte n'est pas composé d'associations floristiques exceptionnelles, en revanche il propose un ensemble paysager intéressant et offre une unité d'une superficie de 30 hectares environ, dont l'ouverture en sous-bois et le parcours de plusieurs sentiers sous la voûte forestière lui confèrent une évidente qualité récréative.

Etat des lieux du paysage

L'urbanisation pressante en limite de l'espace remarquable altère sensiblement la qualité paysagère du site. Citons pour exemple l'école de la Perle qui s'inscrit au Sud du Morne Petit Bas Vent, ou encore les habitations annexes à l'entrée principale de l'Anse de la Perle.



Photographie aérienne de la plage de la Perle et des quartiers alentour

2.2 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

La végétation longeant la Nationale 2 empêche d'avoir une vue d'ensemble du site. Cependant, une fois sur la plage de l'Anse de la Perle, on profite d'une vue sur le Morne Petit Bas-Vent et surtout sur l'îlet Kahouanne au large.



La végétation littorale de l'Anse la Perle

Cette formation est composée notamment d'Amandier (*Thespesia populnea*), Poirier (*Tabebuia pallida*), Raisinier bord de mer (*Coccoloba uvifera*) et cocotier (*Cocos nucifera*).

La forêt xérophile du Morne Petit Bas-Vent

Haut de trois à quatre mètres, le massif forestier se compose principalement de Campêche (*Haematoxylon campechianum*), Savonnette (*Lonchocarpus erectus*), Petit coco (*Randia aculeata*), Bois vinnette (*Erythroxylon havanense*), Merisier petites feuilles (*Eugenia monticola*), Raisinier Grandes feuilles (*Coccoloba pubescens*), Bois d'Inde (*Pimenta racemosa*), Bois Carré (*Citharexylum fruticosum*), Bois cabri (*Bourreria succulenta*), Bois lait (*Tabernaemontana citrifolia*), Lépiné (*Zanthoxylum monophyllum*), Acacia piquant (*Acacia macracantha*)...

La végétation des pentes du Morne

Les pentes sont colonisées par un boisement dégradé s'élevant à 6-8 mètres, dont le profil floristique proche de celui précédemment évoqué est dominé par le Tendre à caillou (*Acacia muricata*), le Poirier (*Tabebuia pallida*) et le Mapou (*Pisonia subscordata*). En sous-bois, on retrouve le Merisier bois (*Eugenia confusa*), le Bois citron (*Maytenus elliptica*), le Bois baguette (*Myrcia splendens*), mais aussi le Bois tan (*Byrsonima spicata*), la bois Madame (*Guettarda scabra*), le Coco-ravet (*Casearia decandra*), le Gommier rouge (*Bursera simaruba*), le Grand Baume (*Croton corylifolius*), le Laurier noir (*Nectandra coriacea*) et le Lépiné rouge (*Zanthoxylum microcarpum*)...

La végétation du plateau en sommet de Morne

Au sommet du morne, les lignes s'infléchissent et s'ouvrent sur un petit plateau. La végétation y est très dégradée. Le Grand baume (*Croton corylitoli*), le Mapou blanc (*Guapira fragrans*) y sont très présents accompagnés du Gommier rouge (*Bursera simaruba*) et du Tendre à Caillou (*Acacia muricata*). Le versant Nord-ouest présente un faciès moins dégradé où les strates plus fournies se conjuguent selon une hiérarchie plus affirmée. La futaie est composée de Tendre à Caillou (*Acacia muricata*), Gommier rouge (*Bursera simaruba*), Poirier (*Tabebuia pallida*), Bois fricassé (*Actinostemon caribaeus*), Bois blanc (*Pilocarpus racemosus*), Mapou grandes-feuilles (*Cordia sulcata*), Lépiné rouge (*Zanthoxylum racemosus*), Bois noyer (*Zanthoxylum flavum*). Elle

domine un sous-bois irrégulier composé notamment du Laurier noir (*Nectandra coriacea*), du Bois de fer (*Krugiodendron ferreum*), du Citronnier blanc (*Ilex sideroxyloides*), du Bois citron (*Maytenus elliptica*), des Merisiers (*Myrcia splendens*, *Myrcia fruticosa*, *Eugenia confusa*) du Bois d'Inde (*Gymnanthes lucida*), du Graines dorées (*Picramnia pentadra*), particulièrement abondant tout comme le Grand baume (*Croton corylifolius*).



Forêt littorale de la plage de la Perle

L'avifaune est assez riche et composée de tourterelles, de passereaux et autres colibris. La plage de la Perle est également un lieu de nidification des tortues luth.

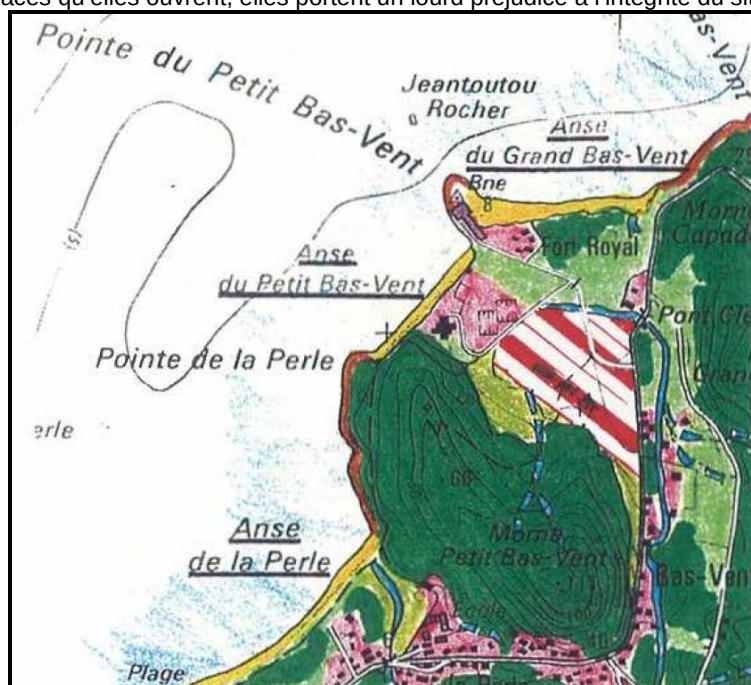
Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Ses abords cèdent sous la pression urbaine. Le hameau de la Perle colonise jusqu'aux premières pentes du versant occidental. Au Nord-est du site, l'établissement initial du complexe hôtelier de Fort Royal se poursuit par l'inscription plus récente d'un lotissement qui ronge assez sensiblement le flanc Nord oriental du Morne Petit Bas Vent.



Etat de préservation du milieu naturel

Le morne Petit Bas Vent ne supporte pas d'activité même si l'état de dégradation de son massif boisé suppose qu'il a été l'objet de convoitises pour le bois d'œuvre, mais aussi la confection de nasses de pêcheurs ou encore la transformation de certaines de ces essences en charbon de bois. En effet, quelques sentiers mènent à des secteurs totalement défrichés. La finalité de ces "clairières" n'a pas été définie mais il est évident que par leur nombre et les surfaces qu'elles ouvrent, elles portent un lourd préjudice à l'intégrité du site.



Cordon sableux	Marais d'eau douce et prairies humides
Côte rocheuse basse	Forêt sèche, bois sec
Côte à falaise	Friches, végétation rabougrie
Récif corallien	Prairies, surfaces en herbe
Mare, cours d'eau	Cultures agricoles
Mangrove	Zones urbanisées
Forêt marécageuse	Zones en cours d'urbanisation
Marais saumâtres	

Unités écologiques (issues de l'atlas ADUAG – DIREN)

2.3 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

Les rivières la Perle et la Rate aboutissent à la plage de la Perle

Qualité des eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade de la plage de la Perle est bonne (résultats ARS – 2010)

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 1 A² correspondant au complexe volcanique des Pitons de Sainte-Rose.

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires

On ne repère aucune activité primaire dans le périmètre de l'espace remarquable.

Fonction récréative

La jolie plage de la Perle est ombragée et propose quelques lolos (restaurants) et des carbet pour pique-niquer.

² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – La Géologie (p.8)



Par période la mer peut-être fortement houleuse et la baignade devient alors dangereuse. En arrière de la plage il y a également un terrain de basket.
Le conservatoire du littoral propose aux visiteurs une randonnée de 5 kilomètres pour rejoindre le bourg de Deshaies en empruntant l'ancienne route coloniale.



4 Pressions et menaces

Causes naturelles :

Le site est soumis à :

- une érosion du trait de côte,
- un risque de glissement de terrain et de chute de blocs rocheux sur le versant Sud du Morne Petit Bas-Vent.
- des sur côtes marines, de 4 m et 8 m dues aux marées de tempête et aux houles cycloniques
- un risque de liquéfaction des sols
- un risque sismique avec effet de site,
- un risque inondation à proximité du lit de la rivière de Nogent.

Urbanisation, étalement urbain

Cerné par une urbanisation de plus en plus pressante, le morne petit Bas Vent oppose une résistance en s'imposant comme une coupure verte entre un hameau ancien au Sud qui tend à s'étoffer et un pôle touristique plus au Nord dont l'inscription plus récente a favorisé l'ancrage de nouvelles zones d'habitat et l'émergence d'un nouveau noyau urbain côtier.

Dans cet environnement urbain conquérant, le morne Petit Bas Vent apparaît bien fragile et directement menacé.

Il y a assez peu de constructions dans le périmètre de l'espace remarquable : on compte deux maisons sur la plage de la Perle, notons aussi que le quartier Bas Vent empiète légèrement sur le site au Nord-est.





Vulnérabilité des paysages

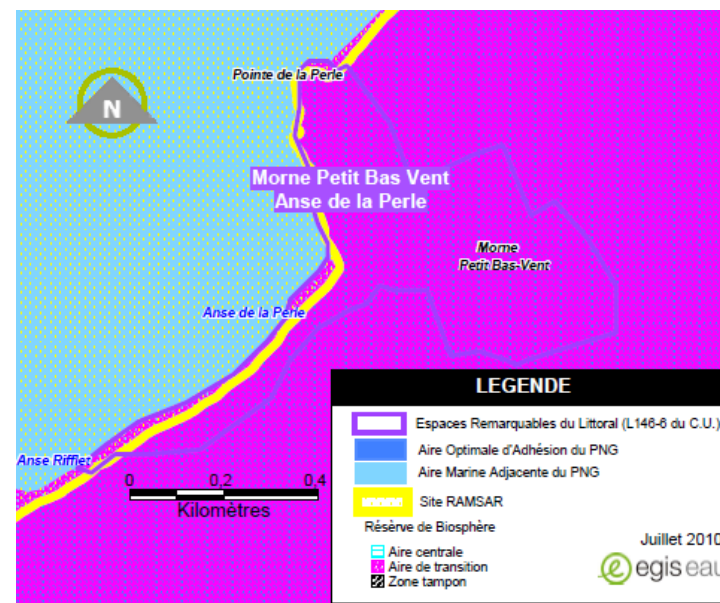
	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Constructions dans le périmètre de l'ERL	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices dévolution du paysage)	Extension de l'urbanisation	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible

Facteurs d'équilibre et évolutions observées

Depuis l'atlas DIREN - ADUAG (1998), il y n'a pas eu d'évolution majeure sur l'ensemble de ces ERL.

5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...

Protections au titre d'un texte international ou européen	Réserve de Biosphère	Aire de transition
	Zone RAMSAR	Oui
Outils de protection	Parc national de Guadeloupe	AOA et AMA



Outils de protection et de gestion

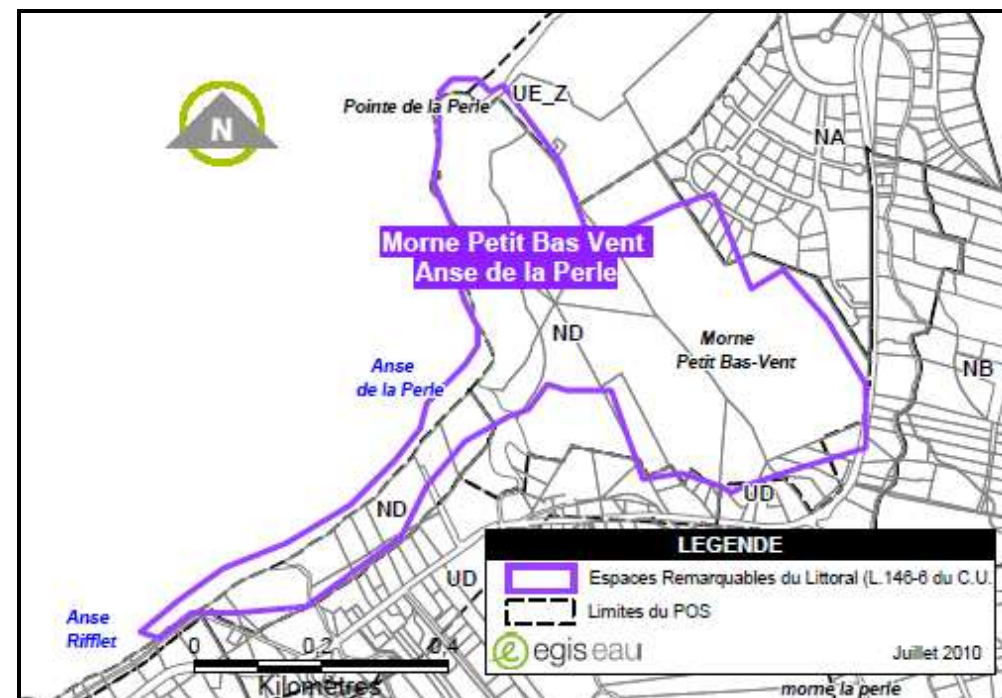




6 ZONAGE DU POS / PLU – SMVM

Morne Petit Bas Vent – Anse de la Perle	Zone naturelle (ND)
Secteurs adjacents/limitrophes en cas de menace identifiée	Les abords du site sont classés en zone d'habitat (UD), en zone d'activité périphérique (UE_Z) et en zone d'urbanisation future (NA)

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.





7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Pression forte d'urbanisation sur le site.	Fort
Importance des protections actuelles	Protection de niveau faible sur l'ensemble du site (AOA et zone de transition) excepté sur l'Anse de la perle qui est un site RAMSAR ce qui lui confère un niveau de protection estimé moyen.	Faible à moyen
Niveau de sécurité des frontières	Urbanisation dense le long de la frontière terrestre.	Faible



Besoins de protection	Etant donné la forte pression d'urbanisation sur le site et la faiblesse des protections actuelles ; des besoins en protection supplémentaire se font grandement sentir.	Fort
-----------------------	--	------

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Bon état de préservation excepté quelques constructions.	Faible
L'importance des fonctions naturelles assurées	Milieus variés et avifaune riche.	Fort
L'importance des fonctions d'aménités	Site de baignade et de promenade fréquenté. Rôle paysager important de coupure verte.	Fort



Besoins de restauration	Pas de besoin de restauration identifié car les seules dégradations sont difficilement réversibles.	Faible
-------------------------	---	--------

7.3 Besoins de gestion

Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le site. Une gestion du site semble nécessaire pour porter des projets de protection supplémentaires du site afin de le préserver de l'urbanisation.

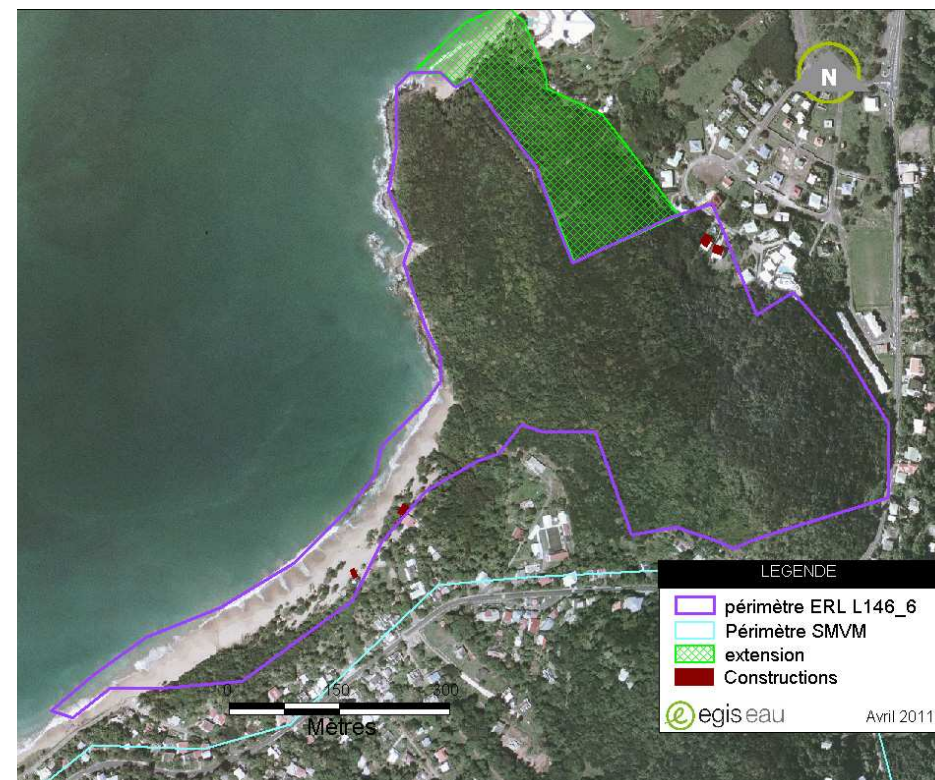


8 Projet de modification du périmètre des sites

La proposition d'extension en vert sur la carte est d'insérer la zone en continuité écologique avec le site actuel dans la limite des zones urbanisées. Cet espace présente un bon état de préservation et une extension permettra de limiter les possibilités d'extension immobilières susceptible de porter atteinte à son intégrité et à celle du site actuel.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	28,2	4,3	-	32,5

Le périmètre du site peut être étendu afin d'intégrer la totalité de l'espace naturel de cette coupure verte.



Projet de modification du périmètre



1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	10 334
Superficie	126,5 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG1A : Le littoral de Deshaies à Pointe Noire
Organismes impliqués dans la gestion	-

Localisation du site

Le site de Morne aux Fous s'étend de la Pointe Batterie, avancée rocheuse qui conclue l'anse de Deshaies, à la Pointe Paul Thomas qui précède l'anse Ferry.

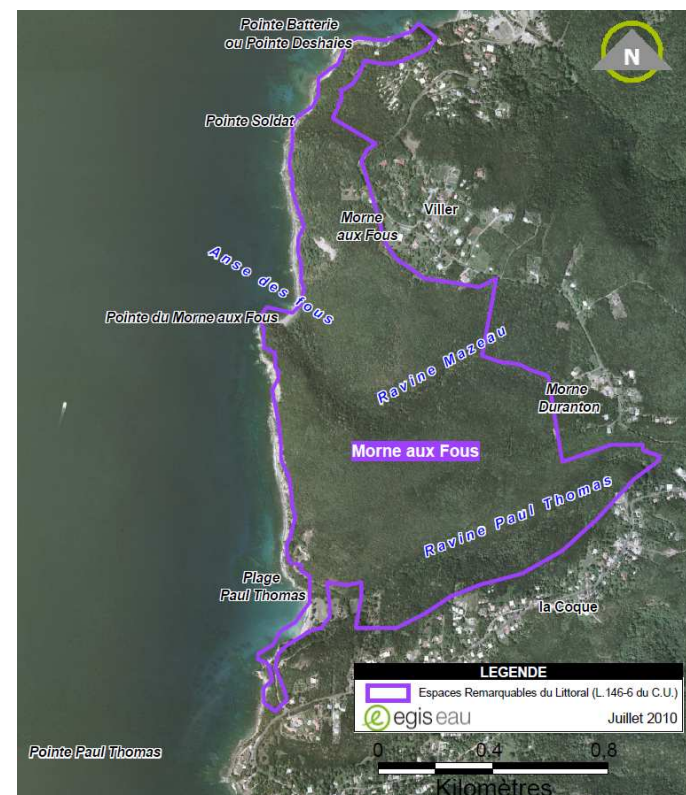
Il concerne un massif boisé, vaste de 130 hectares, peu dégradé. En effet, l'urbanisation sur cet espace ne supporte qu'une très faible urbanisation implantée sur les marges de la RN2.

Cet ensemble s'ouvre sur la mer via un littoral rocheux, à falaises basses, interrompu ponctuellement par de petites plages de sables en aval des ravines (Paul Thomas notamment).

Accès au site : L'accès à la Pointe Batterie se fait facilement en quittant la N2 après le bourg de



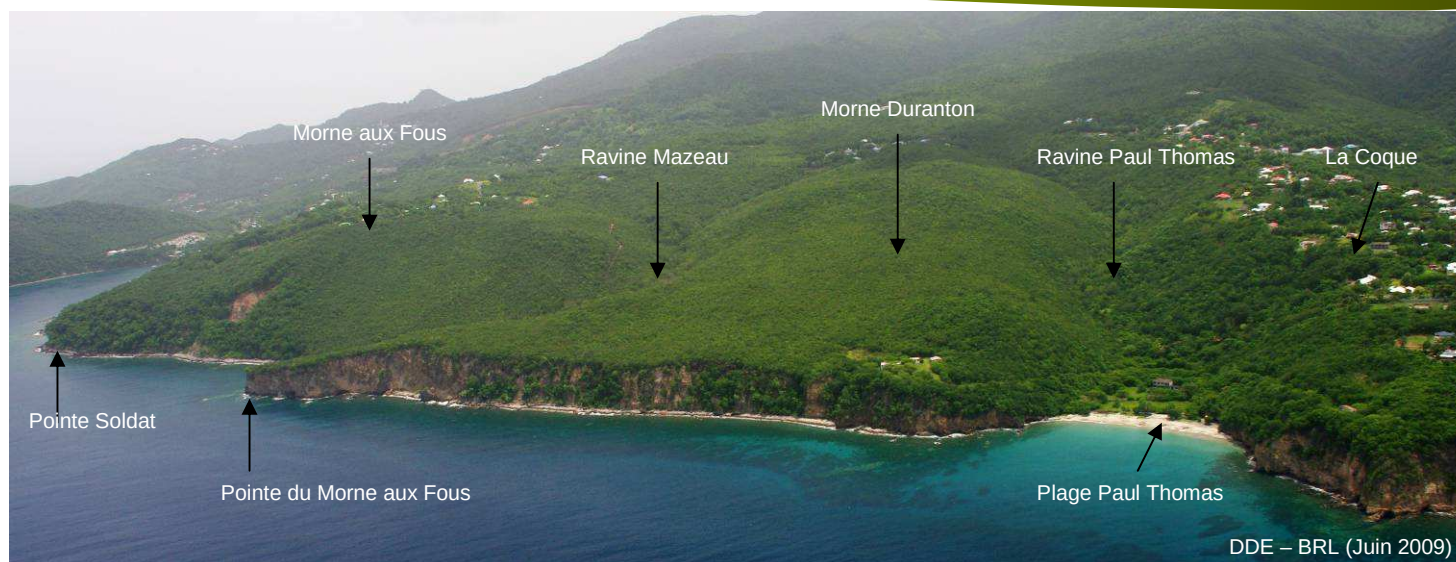
Deshaies. On peut aussi gagner facilement la plage Paul Thomas depuis la N2, en prenant le chemin sur la droite avant Ferry. Le reste du site est difficilement accessible.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés



De gauche à droite, on distingue successivement la Pointe Soldat dominée par le massif du Morne aux fous. La ravine Mazeau sillone le relief pour aboutir à l'Anse des Fous, refermée par la Pointe du même nom. Au-delà du Morne Duranton, la ravine Paul Thomas aboutit quant à elle à la plage Paul Thomas. Le quartier la Coque signale la limite Sud de l'espace remarquable.

La plage Paul Thomas offre un paysage remarquable. Entre le bleu de la mer et la verdure du littoral s'inscrit une ancienne habitation.





Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) :	Intérêts écologiques : ☒ (plages et falaises), ☒ (forêts et zones boisées proches du rivages)	
Justification du classement	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Préservé
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Importante
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Moyenne
Principaux usages et activités sur le site :	
Activités récréatives, tourisme	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Construction dans le périmètre de l'ERL	
Protections, inventaires, labels, ...	
ZNIEFF, AOA du Parc National, Aire de transition de la Réserve de Biosphère et forêt domaniale du littoral	

Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Non
Déclassement / pastillage	Non

Photographie aérienne de la Pointe du Morne aux Fous :

La falaise haute de plus de dix mètres est recouverte par une formation sèche de trois à quatre mètres principalement composée du Gommier rouge (*Bursera simaruba*), du Mapou gris (*Pisonia fragrans*) et du Bois Madame (*Guetarda aculeata*).



2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Anse, côte rocheuse, coupure verte, falaise, forêt, mornes littoraux, plage de sable blanc, pointe, vallée, vestiges
Valeur paysagère :	Importante. Ce paysage constitue une



(Quotidienne, importante, majeure)	respiration verte, importante dans le paysage littoral de Deshaies.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Pointe à Sel à Pointe Marsolle, Anse Colas à Pointe Malendure, Petite Anse à Plage de Leroux, Pointe du Gouvernail, Bois Joli

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 2A¹ correspondant à la « Côte sous le vent et les grandes vallées de la Basse Terre ».

Ce paysage est caractérisé par des pentes marquées et un aspect massif (Morne aux Fous et Morne Duranton), entaillé de profondes vallées (Ravine Mazeau et Ravine Paul Thomas). Le littoral alterne entre plages sableuses (plage Paul Thomas), côtes rocheuses (Anse des Fous) et zones de falaises (Pointe du Morne aux Fous).

La limite paysagère avec la mer est donc tantôt un plongeon abrupte avec des falaises pouvant dépasser six mètres, tantôt une douce transition avec les plages et les embouchures de ravines. Ce rapport de force entre le milieu terrestre et le milieu marin crée donc en bordure littorale l'expression d'une typologie distincte de bord de mer (falaises, plages et côtes rocheuses).

Visibilité du site

L'établissement du réseau viaire en surplomb rend le site visible depuis la terre. Toutefois, le paysage ne prend toute sa valeur qu'avec une perspective maritime.

Grâce au découpage littoral la Pointe Batterie offre une vue privilégiée sur le Gros Morne et la Baie de Deshaies.

¹ Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)



Photographie du Gros Morne depuis la Pointe Batterie.



Photographie du bourg et de l'anse de Deshaies depuis la Pointe Batterie.

Structures paysagères et spécificités

L'intérêt paysager principal du site repose sur le massif boisé qui le coiffe. Il prolonge jusqu'au littoral le faciès forestier qui couvre les flancs occidentaux de la chaîne septentrionale et en particulier du Morne Mazeau. L'évolution et la conjugaison des différentes conditions abiotiques (altitude, exposition climatique, pente, nature du sol et

hydrographie....) régnant sur le site sont à l'origine de la grande variété des faciès rencontrés.



Côte rocheuse de la Pointe Batterie

Par sa puissance, ce massif impose une coupure verte, ouvrant une fenêtre paysagère magnifique, entre le centre de Deshaies, le bourg de Ferry et les secteurs de la Coque et Leroux. La valeur paysagère est très forte à proximité des ravines.

Etat des lieux du paysage

Ce paysage puise sa richesse dans cette étonnante diversité de milieux qui est également liée au fait que l'homme l'ait peu investie ; les dégradations portées restent limitées aux marges de boisement, à proximité de la route nationale essentiellement.

2.2 Importance patrimoniale

Le site de la Pointe Batterie constitue quasiment la dernière position militaire de l'ancienne ligne de fortification qui jalonnait jadis la Côte sous le vent de la Pointe de Vieux Fort à la Pointe Allègre. Cette batterie côtière défendait la baie de Deshaies alors convoitée par les Anglais. Il ne reste aujourd'hui que quelques pièces à feu installées au début du XVIIIème siècle et précédées d'une levée de terre par un mur de soutènement. Ce site historique a été mis en valeur par l'ONF et permet l'accueil du public.



Habitation en ruine dans le sous-bois

2.3 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

Ce site vaut d'abord pour sa qualité naturelle remarquable et la richesse de son boisement, essentiellement apprécié le long de la ravine Paul Thomas.

Les bois et taillis de la forêt xérophile des premières pentes

La formation végétale haute de trois à quatre mètres est dégradée et principalement composée du Tendre à Caillou (*Acacia muricata*),



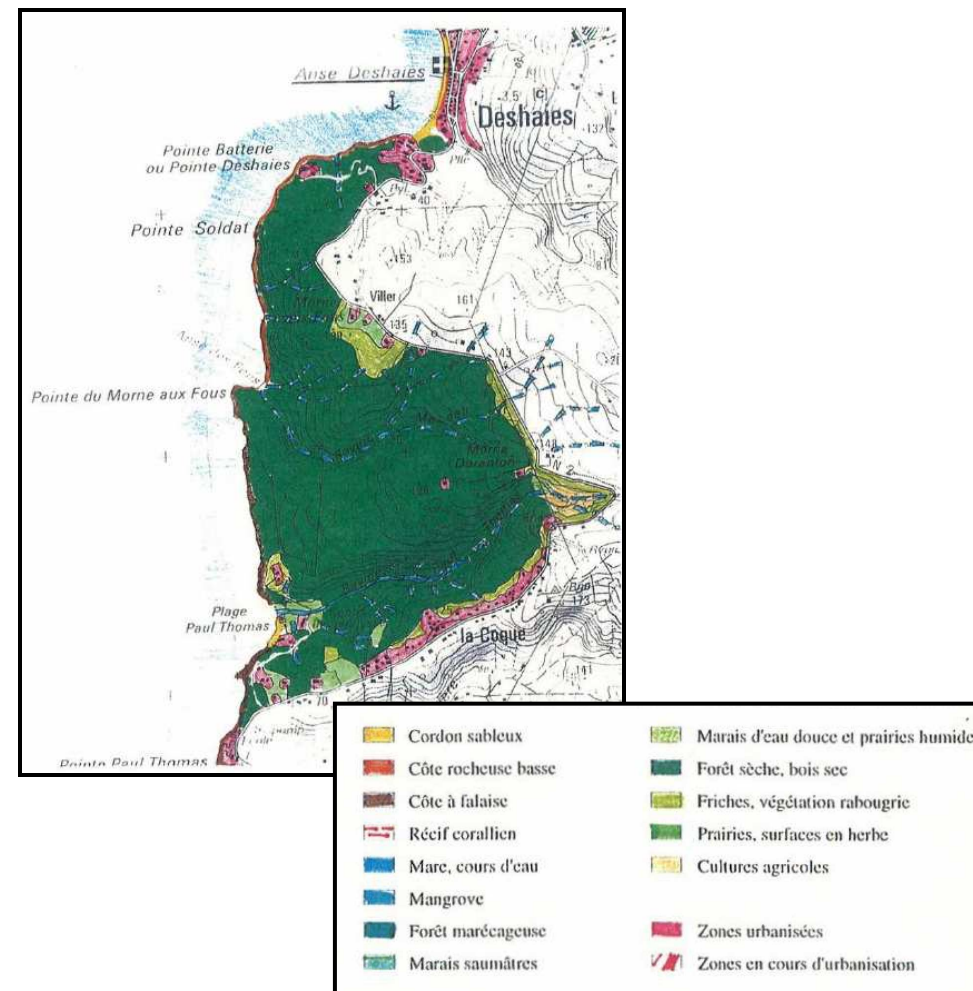
Pompon rouge (*Calliandra purpurea*), Gommier rouge (*Bursera simaruba*), Mapou gris (*Pisonia fragrans*), Bois Cabrit (*Bouyeria succulenta*), Bois Madame (*Guetarda aculeata*), Merisier (*Myrcia citrifolia*), Merisier petites-feuilles (*Eugenia monticola*), Merisier bois (*Eugenia confusa*). Cette première portion s'ouvre ponctuellement sur de petits espaces défrichés et des mises en culture maraîchères.

Les arbustes et arbrisseaux du sous-bois mésophile établis sur le versant escarpé

Au-delà, le faciès s'élève (5-6 mètres) et s'enrichit des Bois citron (*Maytenus elliptica*), Grand baume (*Croton coryfolius*), Laurier noir (*Nectandra coriacea*), Bois blanc (*Pilocarpus racemosa*), Bois d'Inde (*Pimenta racemosa*), Burro (*Capparis hastata*), Bois fricassé (*Actinostemon caribaeus*), Bois tan (*Byrsonima spicata*), Bois indien (*Odontonema nitidum*), Coco-ravet (*Casearia decandra*)... Ce faciès évolue rapidement aux abords du cours d'eau qui dévale la ravine Thomas.

Les arbres et arbustes de la forêt riveraine et de bas-fond

La composition floristique est alors sensiblement différente au niveau de cette ravine encaissée accueillant la rivière sous une haute voûte forestière. Aux abords de la rivière, les espèces les mieux représentées sont le Bois côtelette rouge (*Miconia impatiolalis*), le Café marron (*Framea occidentalis*), le Graines dorées (*Picramnia pentandra*), Abricotier bâtard (*Garcinia humilis*), le Bois glu (*Chrysophyllum argenteum*), la Pomme rose (*Syzygium jambos*), le Pois doux rivière (*Inga laurina*), le Bois hêtre (*Homalium racemosum*), le Galba (*Calophyllum calaba*). Notons également la présence d'espèces frutifères sous cette voûte forestière, témoins d'une culture ancienne des abords de cette rivière, comme par exemple le Manguiier, l'Arbre à pain, le Quénétier, le Mombin et le Cocotier...



La futaie des talus bordant la ravine et les abords immédiats de bas de pente



Cette formation s'élève entre douze et quinze mètres, composée principalement du Tendre à Caillou (*Acacia muricata*), du Courbaril (*Hymenaea courbaril*), du Bois tan (*Byrsonina spicata*), du Gommier rouge (*Bursera simaruba*), du Lépiné rouge (*Zanthoxylum punctatum*), du Grand baume (*Croton corylifolius*), du Mahot grandes feuilles (*Cordia sulcata*), du Mahot piment (*Daphnopsis americana*), du Bois blanc (*Pilocarpus racemosus*), du Quinquina (*Exostema caribaeum*), du Barbacoa (*Diospyros revoluta*), du Mapou blanc (*Guapira fragrans*), du Mapou gris (*Pisonia subcordata*), du Bois fourmi (*Licaria salicifolia*)...

La grande diversité des écosystèmes rencontrés est liée à la variété des composantes abiotiques.

Les abords des rivières accueillent une vie très importante : l'avifaune est riche de nombreux passereaux, de colibris, de pics noirs. On retrouve également des écrevisses dans la rivière.

Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Ce site est compris entre celui de « Gros Morne-Grande Anse » au Nord et de « Petite Anse à Plage Leroux » au Sud. La continuité écologique entre ces trois sites n'est pas assurée du fait de la présence en fond de baie du bourg de Deshaies et de celui de Ferry.

Etat de préservation du milieu naturel

A l'exception des zones de contact avec l'urbanisation et les routes, le site est préservé. Les abords de la RN2 sont quant à eux dégradés. Ils accueillent une urbanisation diffuse au niveau des sections de la Coque et de Viller. Sur les premiers mètres de pentes boisées on retrouve une ligne de détritiques abandonnés.

A hauteur du secteur Viller, l'intervention humaine est évidente. Certainement moins forte que par le passé, elle s'exprime encore par la mise en culture de certaines parcelles en sous-bois.

2.4 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

Cet espace est parcouru par deux principales ravines, celle de Mazeau au Nord et celle de Paul Thomas plus au Sud qui gagne la plage du même nom.

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 1 B² correspondant au volcanisme de Pointe Noire.

La coulée volcanique de Pointe Noire balaye le littoral occidental de la Basse Terre entre Pointe-Noire et Bouillante. Cette formation a généré des reliefs particuliers sur le littoral et notamment le Gros Morne de Deshaies, la Pointe de Malendure ou encore les îlets à Pigeons. Les plages sont composées de sable coquiller jaune.

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires

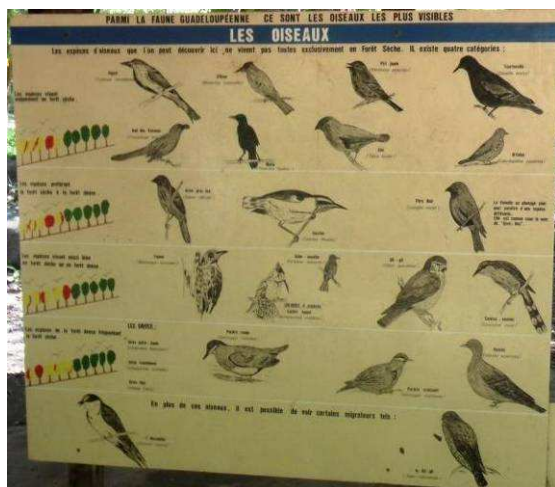
Le sous-bois de la ravine Paul Thomas a été cultivé par le passé. Cette activité semble révolue à l'exception des abords de la route où certaines parcelles sont ouvertes à la culture, comme celle de la vanille en sous-bois.

Fonction récréative :

La ravine Paul Thomas s'ouvre dans sa partie basse sur une plage de galets aux abords artificialisés et construits (centre de jeunesse).

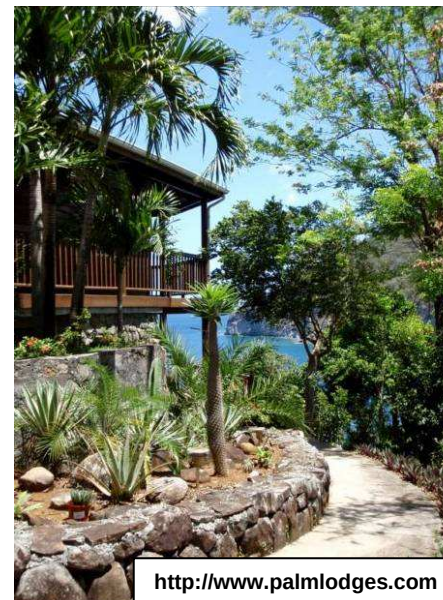
La Pointe de la Batterie a été aménagée (parking et ajoupas, tables de pique-nique) et présente des panneaux informatifs sur la faune et la flore du site.

² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – La Géologie (p.8)



Fonction éducative à l'environnement : Plusieurs panneaux concernant la faune et la flore permettent d'informer et de sensibiliser le public à la nature du site.

Par ailleurs, la Pointe Batterie qui a été réhabilitée, inclut un complexe hôtelier de standing : le Palm Lodges. La présence de cet établissement n'est pas compatible avec le classement en espace remarquable du littoral. Un ajustement est donc nécessaire



<http://www.palmlodges.com>

Photographie d'une construction du Palm Lodges

4 Pressions et menaces

Causes naturelles :

Espace soumis à :

- l'érosion marine,
- des surcôtes marines de 4 à 8 mètres en cas de marée de tempête ou de houle cyclonique
- Risque sismique
- Glissement de terrain à hauteur de la ravine Paul Thomas

Actions anthropiques

Les pressions anthropiques sur le site sont très modérées à l'exception :

- Des rejets dans les ravines et notamment des rejets domestiques
- Des quelques constructions dans le périmètre de l'espace remarquable et de la fréquentation induite.

Vulnérabilité des paysages

Le mitage dans le périmètre de l'espace remarquable se concentre en quatre zones distinctes.

A hauteur de la Pointe Batterie, il s'agit d'une structure hôtelière de haut standing.

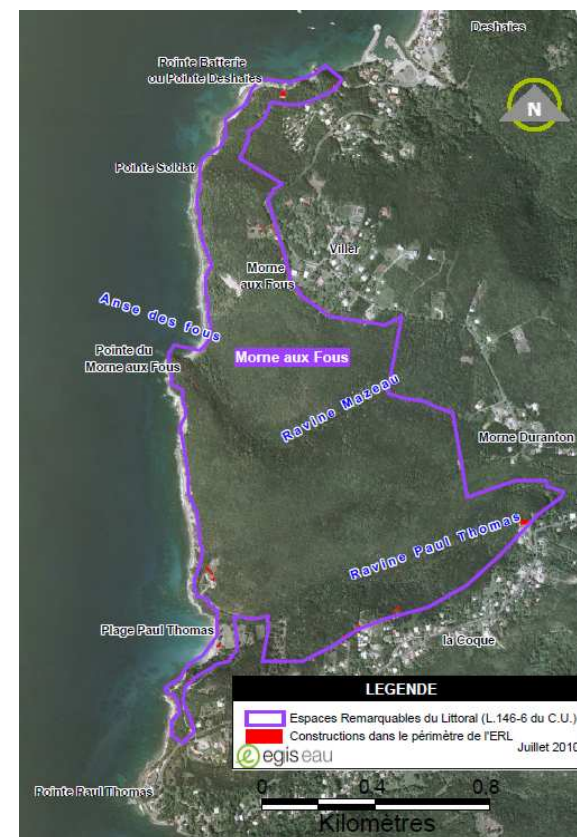
A proximité du Morne aux Fous, les quatre habitations sont la cause de l'extension du quartier Villier.

Au Sud, le quartier de la Coque longeant la RN2 s'est étalé dans l'emprise du site. L'ancienne habitation établie sur la plage de Paul Thomas est vétuste et abandonnée. Au Nord de cette plage, trois résidences individuelles sont installées en haut de falaises.



Photographie des constructions proche de la plage Paul Thomas

Parmi ces constructions, certaines sont dans le périmètre de l'espace remarquable en raison de l'échelle à laquelle il a été tracé. Ce constat est renforcé par la faible progression de cet urbanisation au Sud du site.



Construction dans le périmètre de l'espace remarquable



	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Éléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Constructions au sein de l'espace remarquable	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices dévolution du paysage)	Pression urbaine aux frontières du site (notamment le long de la RN2)	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible

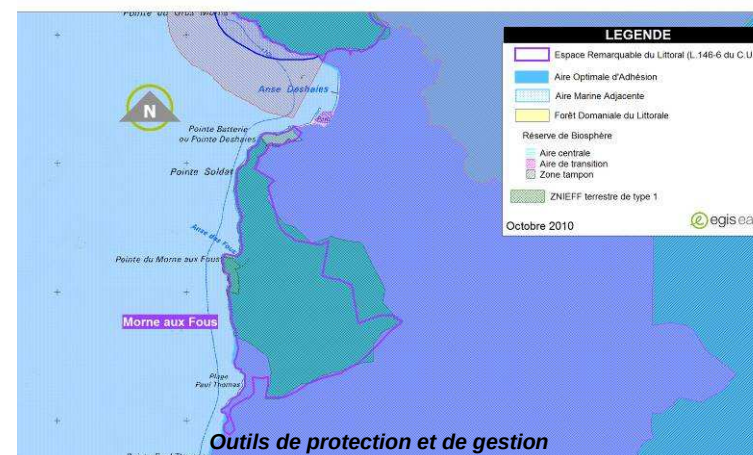
Facteurs d'équilibre et évolutions observées

La taille importante de cet espace remarquable (plus de 120 hectares) relativement aux rares constructions qu'il contient lui permet de conserver son caractère remarquable. Néanmoins, la pression exercée par la présence de la RN2 et d'un habitat regroupé en bordure du site constitue une pression à ses frontières. L'extension de ces sections a généré des constructions dans le périmètre du L.146-6.

Ces zones bâties ne semblent pas avoir beaucoup évoluées depuis la rédaction de l'atlas Diren / ADUAG de 1998.

5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...

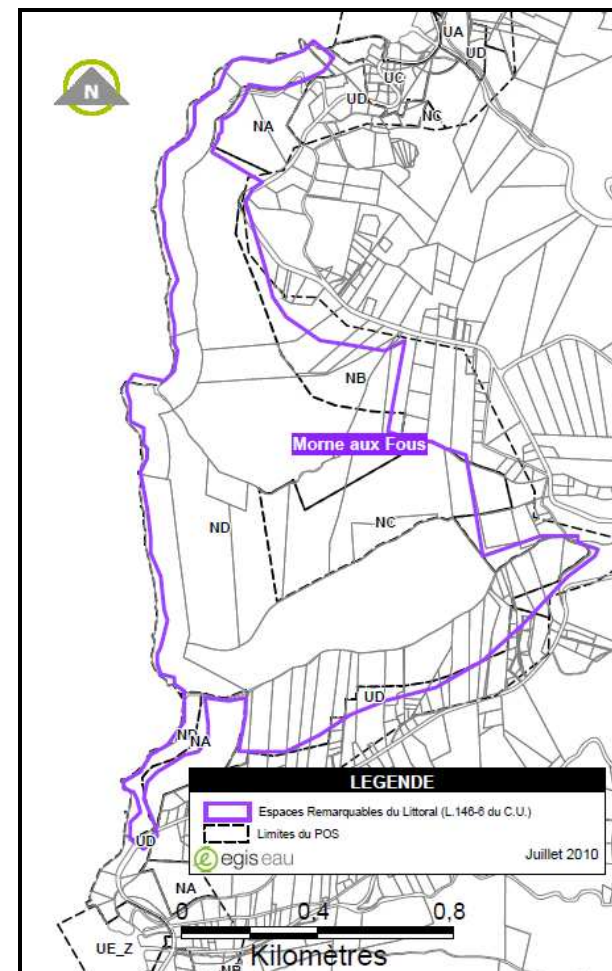
Inventaire patrimonial	ZNIEFF	Morne aux fous (136,4 ha)
Outils de protection et label internationaux ou européens	Réserve de Biosphère	Aire de transition
Outils de protection réglementaire	Parc national de Guadeloupe	AOA
	Forêt Domaniale du Littoral	Oui
Outils de protection par la maîtrise foncière	Acquisition du Conservatoire du Littoral	L'îlet Kahouanne (17 ha)



6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

Morne aux Fous	Zone naturelle (ND) Zone agricole (IINC) Zone d'habitat diffus (NB) le long de la RN2 Zone d'urbanisation future (NA) à Pointe Batterie – Plage Paul Thomas
Secteurs adjacents/limitrophes en cas de menace identifiée	Les zones NA au Nord, NB à l'Est et UD au Sud sont des secteurs où l'urbanisation peut progresser et en ce sens sont une menace potentiel pour le site.

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.





7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Pression d'urbanisation estimée modérée.	Moyen
Importance des protections actuelles	Protection de niveau moyen sur l'ensemble du site : ZNIEFF et fort la petite partie de bande littorale en Forêt Domaniale du Littoral.	Moyen
Niveau de sécurité des frontières	Urbanisation le long de la majorité de la frontière terrestre.	Faible



Besoins de protection	Le site subit une pression modérée à l'heure actuelle. De nouvelles protections permettraient de le pérenniser et de maîtriser la pression d'urbanisation. Cela aiderait à motiver le passage en ND d'une zone à l'Est classée en NB au POS	Moyen
-----------------------	---	-------

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Bon état de préservation du site à l'exception de déchets à proximité de la route et dans les ravines ainsi que de quelques constructions.	Faible
L'importance des fonctions naturelles assurées	Grande diversité de milieux. Avifaune importante et variée.	Fort
L'importance des fonctions d'aménités	Fonction paysagère importante. Intérêt historique. Site touristique et éducatif à l'environnement reconnu.	Fort



Besoins de restauration	Le seul besoin de restauration qui apparaît concerne l'élimination du bâti ce qui est difficilement envisageable.	Faible
-------------------------	---	--------



7.3 Besoins de gestion

La Forêt Domaniale du Littoral est gérée par l'ONF. Des aménagements sont ainsi observés sur le site d'intérêt historique.

Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le reste du site. Compte tenu des dégradations observées sur certaines zones de l'espace remarquable, une gestion du site semble nécessaire pour :

- le nettoyage régulier des zones souillées par les déchets
- répondre aux besoins de protection

8 Projet de modification du périmètre des sites

Aucune proposition de modification de périmètre n'est faite sur ce site.

Le périmètre classé en ERL est adapté au site et n'appelle pas de modification.

1 Carte d'identité du site

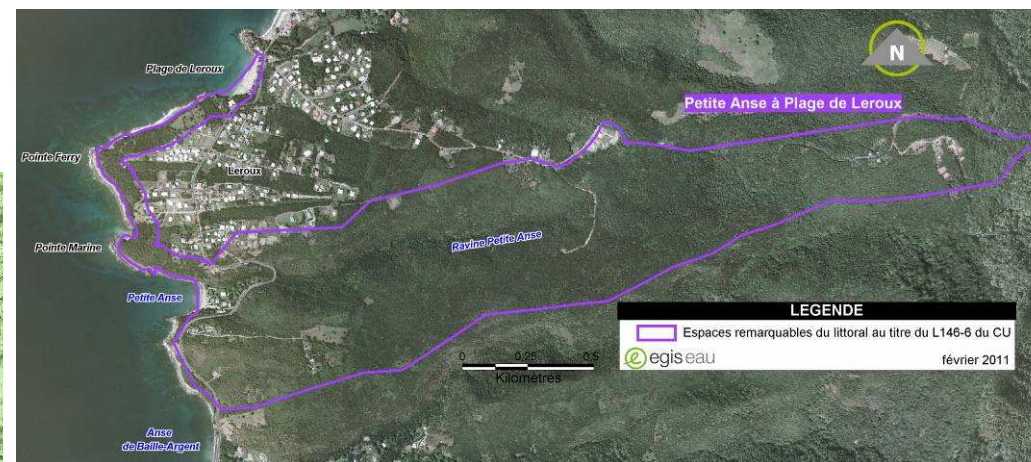
Identifiant cartographique	10 325
Superficie	160 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG1A : Le littoral de Deshaies à Pointe Noire
Organismes impliqués dans la gestion	-

Localisation du site

La plage de Petite Anse s'inscrit au cœur d'une anse sauvage et séduisante. L'espace remarquable s'étend de la route nationale, au sommet du morne.

De part et d'autre de la plage, deux alignements de roches servent d'estrade pour les pêcheurs. Cette plage de sable gris est un lieu assez calme, fréquentée par les touristes d'un hôtel présent à quelques dizaines de mètres.

Accès au site : Le littoral est facilement accessible grâce à la Route Nationale 2. Un chemin communal traverse le site et permet de rejoindre les hauteurs de l'espace (Habitation Bordenave).



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

Synthèse

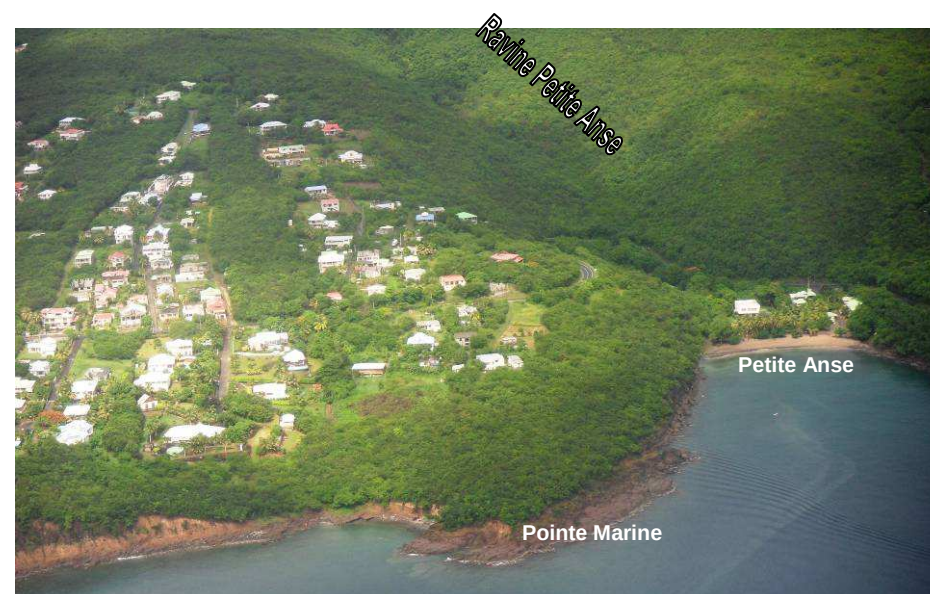
Typologie du site (issue R146-1 du CU) ¹ :	Intérêts écologiques : ☐ a (plage, falaises), ☐ b (forêt proche du rivage de la mer)
---	---

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Non
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Altéré
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Importante
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Moyenne
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Faible
Principaux usages et activités sur le site :	
Activités récréatives, tourisme, pâturages	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Fortes
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Fortes
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Construction dans le périmètre de l'ERL, décharges sauvages	

¹ Cf notice d'accompagnement

Protections, inventaires, labels, ...	
AOA et AMA du Parc National, Aire de transition de la Réserve de Biosphère, Forêt domaniale du Littoral	
Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Zone naturelle (52 ha)
Déclassement / pastillage	Zone urbanisée (4 ha)



Photographie aérienne de l'espace remarquable

Cet espace remarquable s'articule autour de la Ravine de Petite Anse qui aboutit sur une petite plage sableuse

2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Aménagement récréatif, anse, bâti résidentiel, côte rocheuse, falaise, forêt, mornes littoraux, plage de sable blanc, pointe, vallée
Valeur paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Importante : ce paysage constitue une respiration verte, importante dans le paysage littoral entre Deshaies et Pointe Noire.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Pointe du Quesy - les Trois Tortues, Anse Colas à Pointe Malendure, Anse à la Barque - Ravine Renoir, Morne aux Fous, Morne Petit Bas Vent - Anse de la Perle, Pointe Mahaut, Pointe du Gouvernail, Bois Joli, Grande Anse - le Morne Rouge, Pointe Turllet - les Trois Pointes

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 2A² correspondant à la « Côte sous le vent et les grandes vallées de la Basse Terre ».

Ce paysage est caractérisé par des pentes marquées et un aspect massif (Piton Grand Fond), entaillé de profondes vallées (Ravine Petite Anse). Le littoral alterne entre plages sableuses (Petite Anse et Plage de Leroux), côtes rocheuses (Pointe Ferry et Pointe Marine) et falaises.

La limite paysagère avec la mer est donc tantôt un plongeon abrupte avec des falaises pouvant dépasser six mètres, tantôt une douce transition avec les plages et l'embouchure de la ravine. Ce rapport de force entre le milieu

² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)

terrestre et le milieu marin crée donc en bordure littorale l'expression d'une typologie distincte de bord de mer (falaises, plages et côtes rocheuses).

Visibilité du site

L'établissement du réseau viaire en surplomb rend le site de Petite Anse visible depuis la terre. Toutefois, le paysage ne prend toute sa valeur qu'avec une perspective maritime.

Structures paysagères et spécificités

La vallée de Petite Anse présente un intérêt paysager offrant une vue d'ensemble de forêt sèche et début forêt mésophile. La plage de Petite Anse, entourée de falaises rocheuses, est caractéristique de la « Côte Sous le Vent ».

Etat des lieux du paysage

Le paysage de cet espace remarquable est affecté par les défrichements et le nombre important de constructions sur le secteur de Leroux.



DDE – BRL (Juin 2009)



2.2 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

Au plan écologique, ce site est caractérisé par la présence d'un système littoral et d'un système vallicole.

LE SYSTEME LITTORAL

La zone côtière formée de falaises

Cet espace est colonisé par une végétation de **forêt sèche secondaire**, sur sol volcanique. On y retrouve des espèces comme le Pompon rouge (*Calliandra purpurea*), le Tendre à caillou (*Acacia muricata*), le Raisinier grandes feuilles (*Coccoloba pubescens*), le Bois savonnette (*Lonchocarpus violaceus*), le Cierge (*Pilosocereus nobilis*). On retrouve aussi des espèces particulièrement adaptées aux conditions sévères : le Frangipanier (*Plumeria alba*), l'Ananas rouge (*Pitcairnia augustifolia*) et l'Amourette (*Oplonia microphylla*).

Le cordon sableux

Ce milieu ceinturant le littoral laisse apparaître des espèces telles que le Catalpa (*Thespesia populnea*), l'Acacia (*Acacia macracantha*) et le Campêche (*Haematoxylon campechianum*). En arrière plage, la présence de Mangle blanc (*Laguncularia racemosa*) caractérise un milieu humide.

Le plateau littoral

Le développement du couvert arboré est faible. On note la présence de Poirier (*Tabebuia heterophylla*), le Mapou blanc (*Pisonia subcordata*), de Bois carré (*Citharexylum fruticosum*). Sur le morne côtier, des espèces telles que le Goyavier bâtard (*Guettarda scabra*) et le Petit coco (*Randia aculeata*) témoignent de la dégradation de la forêt sèche. Notons l'existence d'une orchidée typique de bordure littorale : *Spiranthes lanceolata*.

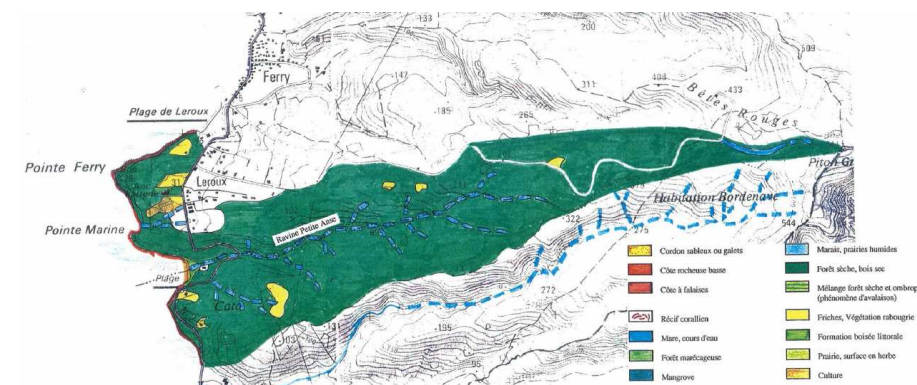
LE SYSTEME VALLICOLE

La vallée de la ravine Petite Anse est couverte par une forêt sèche secondaire, voire limite mésophile vers 400 mètres d'altitude.

A 200 mètres d'altitude, les formations sont extrêmement dégradées, avec une prédominance de Campêche, de Bois savonnette et de Goyavier bâtard (*Flemingia strobilifera*). Des pâturages de surfaces restreintes et des friches plus ou moins développées forment une mosaïque irrégulière.

A 320 mètres d'altitude, la forêt est conservée et semble plus riche en arbres. Le peuplement est dominé par le Bois d'inde (*Pimenta racemosa*) et de Grands Raisiniers de montagne (*Coccoloba pubescens*), les deux présentant un intérêt écologique remarquable.

A 378 mètres, à hauteur de l'Habitation Bordenave, la vigueur des arbres est identique à celle des **forêts pluvieuses**. On y retrouve des espèces typiques des **forêts semi-décidues** (Café bâtard (*Psychotria mapourioides*), Goyavier bâtard, Raisinier rouge (*Coccoloba swartzii*)).



Unités écologiques (issues d'atlas ADUAG – DIREN)

Aucune faune particulière n'a été recensée, ce qui pourrait être lié à des conditions de biotope défavorables.

Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Ce site offre une liaison biologique de qualité vers l'intérieur des massifs de la Basse-Terre.

Etat de préservation du milieu naturel

Bien que cet espace soit fortement affecté par la pression urbaine, il garde son charme dans l'unité forestière de la Côte Sous le Vent.

2.3 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

Cet espace est parcouru par la ravine de Petite Anse et quelques cours d'eau temporaires qui aboutissent à la Plage de Leroux.

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 1 B³ correspondant au volcanisme de Pointe Noire.

La coulée volcanique de Pointe Noire balaye le littoral occidental de la Basse Terre entre Pointe-Noire et Bouillante. Cette formation a généré des reliefs particuliers sur le littoral et notamment le Gros Morne de Deshaies, la Pointe de Malendure ou encore les îlets à Pigeons. Ce site se situe juste à la limite entre les plages de sable coquiller jaune au Nord et celles constituées de galets volcaniques au Sud.

³ Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – La Géologie (p.8)



Versant Sud de la Pointe Marine

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires

Plusieurs espaces de forêt ont été défrichés à destination du pâturage.

Fonction récréative :

La plage de Petite Anse apparaît comme un lieu de détente assez peu fréquentée. On retient la présence d'un club de plongée et d'un petit restaurant.



Parking, Club de plongée et commerce à Petite Anse

4 Pressions et menaces

Causes naturelles :

Le site est soumis à :

- un risque moyen de glissement de terrain sur les versants de la ravine, et élevé sur les falaises.
- des surcôtes marines, de 4 m et 8 m dues aux marées de tempête et aux houles cycloniques en arrière de Petite Anse et de la plage de Leroux,
- un risque de liquéfaction des sols en arrière de Petite Anse et de la Plage de Leroux,
- un risque sismique avec effet de site en arrière de Petite Anse et de la plage de Leroux,

Actions anthropiques

Les pressions anthropiques sur le site sont très modérées à l'exception :

- Des zones de décharge en bord de route ou en arrière de Petite Anse,
- Des constructions dans le périmètre de l'ERL concentrées autour de la Petite Anse mais aussi sur les hauteurs du site.
- La fréquentation liée aux activités proposées (club de plongée sous-marine).



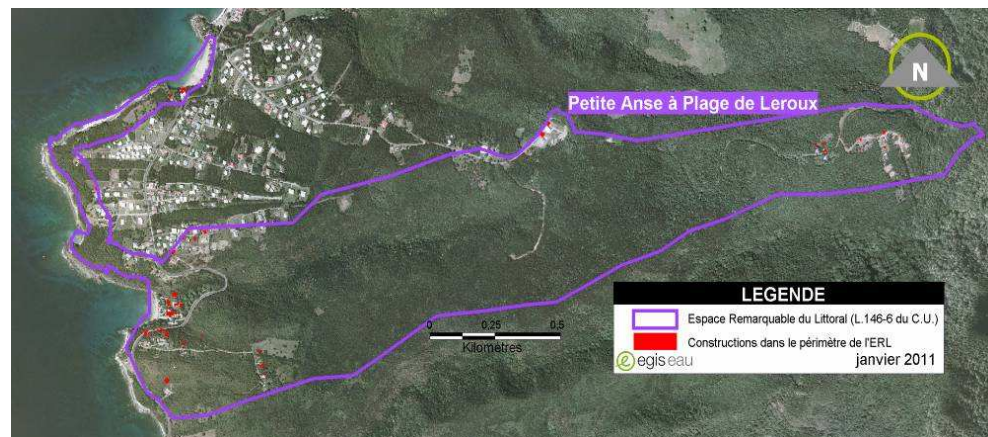
Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiants	Constructions au sein de l'ERL	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	Dépôt d'ordures sur la falaise	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression	Pression urbaine aux frontières	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible

PETITE ANSE A PLAGE DE LEROUX



DESHAIES

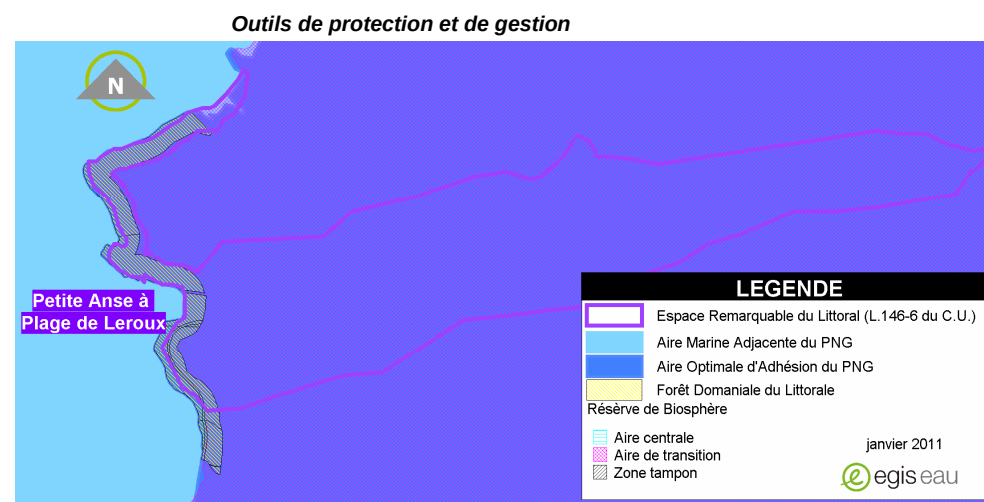


Construction dans le périmètre de l'espace remarquable

Facteurs d'équilibre et évolutions observées

La taille importante de cet espace remarquable (près de 160 hectares) relativement aux rares constructions qu'il contient lui permet de conserver son caractère remarquable. Néanmoins, la pression exercée par la présence de la RN2 et d'un habitat regroupé en bordure du site constitue une pression à ses frontières. L'extension de ces sections a généré des constructions dans le périmètre du L.146-6. Ces zones bâties ne semblent pas avoir beaucoup évoluées depuis la rédaction de l'atlas DIREN/ADUAG de 1998.

Outils de protection et label internationaux ou européens	Réserve de Biosphère	Aire de transition
	Parc National de Guadeloupe	AOA et AMA
Outils de protection réglementaire	Forêt Domaniale du littoral	Oui



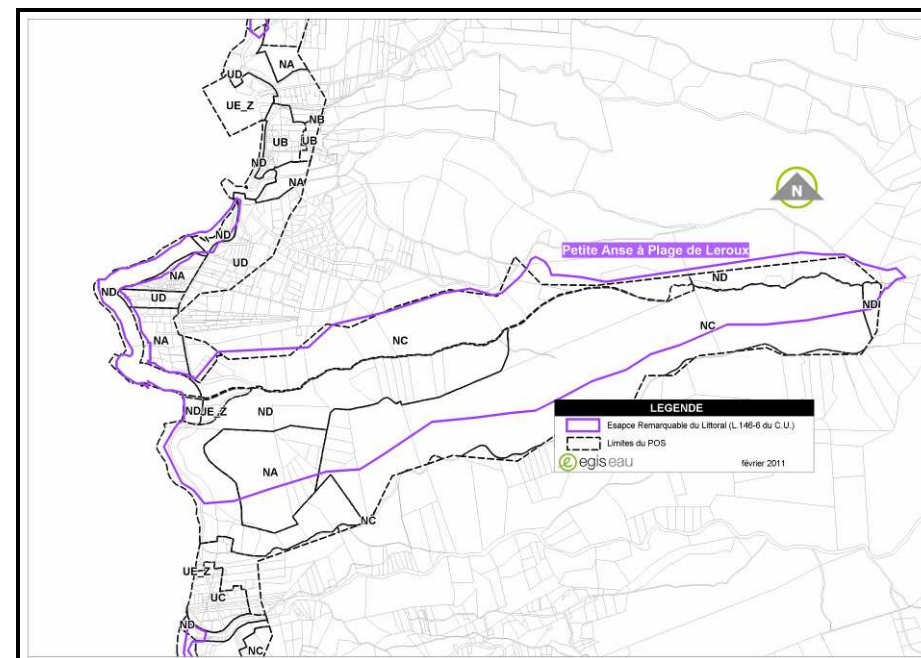
5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...



6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

Petite Anse à Plage de Leroux	Une partie importante de cet ERL est classée en zone agricole (NC) aux abords de la Ravine de Petite Anse. On note aussi une zone classée en zone d'urbanisation future (NA) et une zone en UE_Z au cœur du site. La bordure littorale est classée en zone naturelle à protéger (ND)
Secteurs adjacents/limitrophes en cas de menace identifiée	Au Nord du site et en retrait de la plage de Leroux, l'espace est classé en zone d'habitations basses et de petits immeubles collectifs continus (UD)

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.



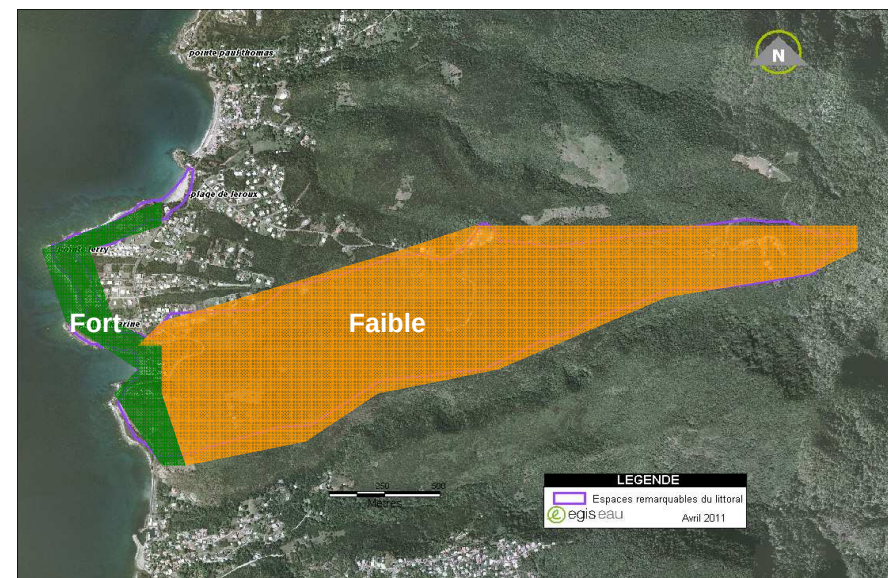
7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Pression urbaine élevée sur le site.	Fort
Importance des protections actuelles	Protection de niveau faible sur la majorité du site (AOA et Aire de transition) excepté sur la bande littorale qui est en Forêt Domaniale du littoral : niveau estimé fort.	Faible
Niveau de sécurité des frontières	Urbanisation dense sur la partie proche du littoral de la frontière Nord. La sécurité est forte sur la majorité des frontières.	Moyen



Besoins de protection	Etant donné la forte pression d'urbanisation sur le site et le faible niveau des protections actuelles ; des besoins en protection supplémentaire se font grandement sentir.	Fort
-----------------------	--	------



Importance des protections actuelles

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Etat de dégradation important sur une partie du site du à la présence de nombreuses constructions sur le secteur de Petite Anse. Egalement dépôts de déchets sur une partie du site.	Fort
L'importance des fonctions naturelles assurées	Rôle significatif de liaison biologique vers l'intérieur des terres.	Moyen
L'importance des fonctions d'aménités	Valeur paysagère importante. Site de baignade peu fréquenté.	Fort
Besoins de restauration	Il existe un fort besoin de restauration du site concernant les déchets et les constructions cependant ces dernières sont difficilement réversibles	Fort



Plage de Petite Anse



Constructions en arrière de la plage de Petite Anse

7.3 Besoins de gestion

La Forêt Domaniale du Littoral est gérée par l'ONF. Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le reste du site. Compte tenu des dégradations observées sur certaines zones de l'espace remarquable, une gestion du site semble nécessaire pour :

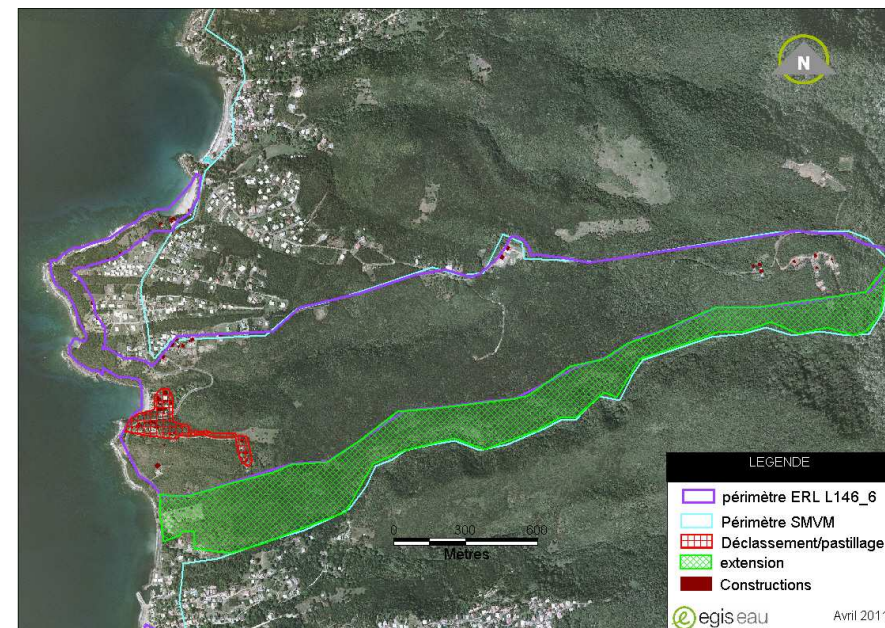
- le nettoyage des sites de dépôt de déchets
- répondre aux besoins de protection

8 Projet de modification du périmètre des sites

La proposition d'extension en vert sur la carte est d'insérer la zone de forêt située au Sud en continuité écologique avec le site actuel dans la limite du périmètre du SMVM et des zones urbanisées. Cet espace ne semble pas présenter d'atteinte particulière et une extension permettra de limiter les possibilités d'atteinte à son intégrité et à celle du site actuel.

La proposition de déclassement en rouge concerne la zone de constructions concentrées autour de la Petite Anse. L'urbanisation sur cet espace induit une perte de son caractère naturel et justifie son déclassement. Des lotissements ainsi qu'une route d'accès à ces lotissements sont en effet observés sur la zone proposée au déclassement.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	160,9	51,9	3,7	209,1



Projet de modification du périmètre

Le périmètre du site peut être étendu afin d'intégrer la totalité de l'espace naturel de cette coupure verte.

Il semble également pertinent de déclasser une partie du site sur laquelle des constructions se sont implantées.

PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT



DESHAIES SAINTE-ROSE

1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	10 330
Superficie	510 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG1A : Le littoral de Deshaies à Pointe Noire
Organismes impliqués dans la gestion	Conservatoire du Littoral

Localisation du site



Situé entre la côte sous le vent et le Grand Cul de Sac Marin, ce littoral fait face aux îlets Kahouanne et Tête à l'Anglais. Ce site englobe l'Etang du Vieux-Fort et son bassin versant, lequel concerne les pentes boisées du Piton de Sainte-Rose.

Accès au site : L'accès au site et à l'étang est aisé depuis la Route Nationale 2 dont le tracé s'assoit sur le cordon sableux, séparant l'étang du milieu marin.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement Guadeloupe

PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT



DESHAIES SAINTE-ROSE

Synthèse

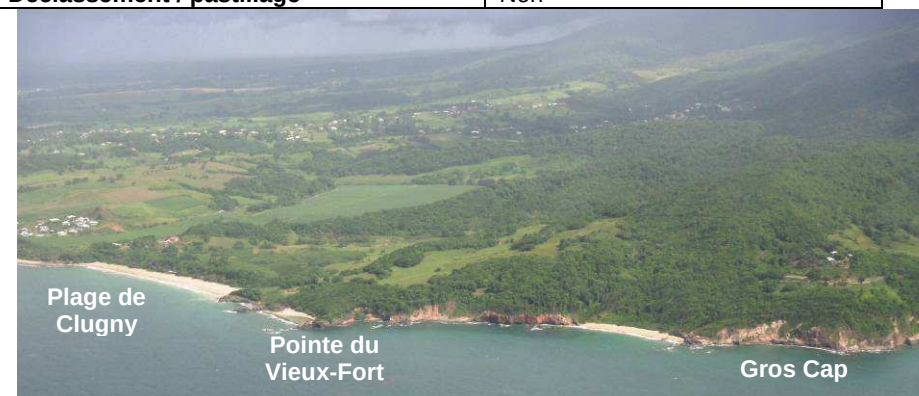
Typologie du site (issue R146-1 du CU) ¹ :	Intérêts écologiques : ☐ (plage), ☐ (forêts et zones boisées proches du rivage de la mer) et ☐ (plan d'eau et zone humide)
---	--

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Préservé
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Importante
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Moyenne
Principaux usages et activités sur le site :	
Activités récréatives, tourisme, culture de canne à sucre	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Fortes
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Fortes
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Construction dans le périmètre de l'ERL, passage de la RN2, ancienne décharge	
Protection, inventaires, labels, ...	

¹ Cf notice d'accompagnement

ZNIEFF de type 1, AOA et AMA du PNG, Réserve de Biosphère, zone RAMSAR	
Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Sur zones naturelles au Sud (99 ha)
Déclassement / pastillage	Non



Panoramique de l'espace remarquable

2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Aménagement récréatif, anse, côte rocheuse, coupure verte, cours d'eau, forêt, lagune, mangrove et forêt humide, marais, monocultures, mornes littoraux, plage de sable blanc, pointe, prairie
Valeur paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Importante. Ce site constitue une unité naturelle soulignée par l'étang et dominée par le Piton de Sainte-Rose.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Grande Anse-Gros Morne, Pointe du Petit Havre - Anse à Jacques - Anse à Saint, Rivière du Vieux-Fort - Ilet du Vieux Fort



PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT



DESHAIES SAINTE-ROSE

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique Paysagère PAYS 2A correspondant à la « Côte sous le vent et les grandes vallées de la Basse Terre ».



Anse du Grand Bas Vent

Pointe du Grand Bas Vent

Gros Cap

Pointe du Morne Rouge

Pointe du Vieux Fort

DDE - BRL (Juin 2009)

La longue plage de sable de Clugny est plantée d'amandiers, de cocotiers, et de poiriers pays. Des beach rock sont relayés à terre par de grandes prairies pâturées. Houles, courants et souffles puissants modèlent un paysage où s'exprime la force des éléments : microfalaise de sable creusées par les vagues, arbres épars. Un cordon dunaire sépare ce milieu marin des mares et des étangs. Dans ce paysage ouvert, forêts lacustres à mangles médailles et anones de marais viennent apporter un couvert ombragé.



PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT



DESHAIES SAINTE-ROSE

Visibilité du site

L'établissement du réseau viaire traversant le site le rend visible depuis la terre. On profite également d'une vue sur la plage de Clugny depuis la Pointe Allègre située plus à l'Est, mais la vue la plus intéressante est celle que l'on obtient depuis la mer.

Structures paysagères et spécificités

La qualité paysagère du site est remarquable : les espaces pâturés du pied de morne associés à la formation forestière composent un tableau harmonieux.

Le site est dominé par le Piton de Sainte-Rose et un vaste massif forestier (Piton de Deshaies, morne Bisdary, morne Bois Cap, morne Grand-Etang et mornes Capado et Grand Bas Vent).

La conjugaison de ces milieux s'ouvrant sur une large plage de sable blond confère à ce site une dimension très particulière.

L'étang apporte la dernière touche à un ensemble dont la valeur paysagère est forte.

Il s'agit d'un milieu assez rare en Guadeloupe car peu de plans d'eau fermés de cette importance peuvent être recensés à l'échelle de l'archipel.

Etat des lieux du paysage

Ce paysage puise sa richesse dans cette étonnante diversité de milieux. Les dégradations portées restent limitées aux marges de boisement, à proximité de la route nationale essentiellement et des parties basses des mornes



Versant Ouest de la plage de Clugny



Versant Est de la plage de Clugny





2.2 Importance patrimoniale

D'après le Service archéologique de la DRAC, le secteur littoral accueillerait les vestiges d'un site précolombien, repérés dans les années 1980. Y a également été signalée la présence d'un cimetière colonial.

2.3 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

Zone littorale et bourrelet sableux

Sur le cordon sableux qui définit le contour nord de l'étang, une ligne boisée très dégradée subsiste encore. Elle est principalement composée de Poirier (*Tabebuia pallida*), du Gommier rouge (*Bursera simaruba*) et de l'Amandier (*Terminalia cattapa*) en association desquels l'on trouve également le Galba (*Callophyllum calaba*), le Mapou rivière (*Cordia collococca*), le Raisinier bord de mer (*Coccoloba uvifera*), le Lépiné blanc (*Zanthoxylum caribaeum*), le Bois glu (*Chnysophyllum argenteum*), l'Acacia piquant (*Acaïcia macracantha*)...

La végétation de l'étang

L'étang est colonisé par une végétation dont la distribution est liée à la profondeur d'eau et à l'exondation de ses berges. Les parties les plus profondes sont colonisées par le Nénuphar (*Nymphaea ampla*). En marge des berges, dans les zones peu profondes, pousse le jonc (*Eleocharis matada*) auquel se mêlent d'autres herbacées dès lors que la contrainte de submersion est moins forte, telle que l'Herbe couteau (*Mariscus brunneus*), l'Herbe à feu (*Ammania basccifera*), la Sauge rouge (*Pluchea orodata*) et au niveau des berges le Sporobole (*Sporobolus virginicus*).

Dans les parties peu profondes, fréquemment soumises à des inondations, des formations impénétrables se développent où sont associés l'Herbe couteau, le Croc chien (*Machaerium lunatum*), la Liane à barrique (*Dalbergia ecostaphyllum*) et plus en arrières sur les zones exondées l'Amourette violette (*Mimosa pigra*).



Plage naturiste entre la Pointe du Morne Rouge et Gros Cap

Le massif forestier

Les formations forestières qui se développent sur les pentes des mornes Grand-Etang, Bois-Cap, Bisdary, Grand-Vent jusqu'au Piton de Sainte-Rose, présentent une flore riche et variée. Autour du ruisseau de la ravine Pauline, nous notons la présence du Gommier rouge, du Campêche (*Hoematoxylum campechianum*), du Bois savonnette (*Lonchocarpus erecta*), du Tendre à caillou (*Acacia muricata*), du Griff chat (*Pithecellobium unguis cati*), du Bois carré (*Citharexylum fruticosum*), du Mapou blanc (*Guappira fragrans*), du Grand baume (*Croton coryfolius*), du Raisinier grandes feuilles (*Coccoloba pubescens*), du Mahot piment (*Daphnopsis americana*), du Bois tan (*Byrsonina coriacea*), ...

En pénétrant davantage dans le massif, la végétation s'élève et s'enrichit avec une hiérarchisation des strates. Parmi les arbres de futaie, nous citerons le Courbaril (*Hymenaea courbaril*), le Sapotille falaise (*Morisonia americana*), le Bois mulâtre (*Garcinia humilis*), le Laurier (*Ocotra coriacea*).



fins d'aménagement (zones de stationnement...)

De même, les massifs forestiers ont perdu de leur puissance dès lors que le profil est moins pentu, permettant l'intervention plus manifeste de l'homme. La dégradation est particulièrement sensible le long des ravines ou de petites rivières, lesquelles favorisent, par la configuration encaissée de leurs cours, une accessibilité plus aisée. La dégradation des bois sur les parties basses des mornes est manifeste sur la dernière portion s'ouvrant sur l'étang, où les espaces ont été défrichés à des fins culturelles ou plus souvent pastorales.

2.4 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

L'étang du Vieux-Fort est un plan d'eau de forme elliptique dont la communication avec la mer se fait via un exutoire situé au niveau de la pointe occidentale, sous le talus de la route. Il draine les eaux de ruissellement des mornes de Bisdary, Grand-Etang, Bois Cap qui constituent l'essentiel de son bassin versant. De faible profondeur, il peut être partiellement asséché lors des périodes de carême.

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'unité géologique UG 1 A correspondant au complexe volcanique des Pitons de Sainte-Rose.

Le Nord de la Basse-Terre est une région constituée de volcans de taille réduite, imbriqués les uns dans les autres et à l'état d'érosion fortement avancé. Dans cet ensemble deux unités dont le complexe volcanique des Pitons de Sainte-Rose qui affleure au Nord-Ouest de l'île. Il s'agit du complexe de base du volcanisme de la Basse-Terre. Le piton de Sainte-Rose, massif caractéristique de ce secteur, se prolonge en mer par l'îlet à Kahouanne et la Tête à l'Anglais. Sur le littoral, cette unité est marquée par des anses de sable jaune et de nombreuses pointes.



DDE – BRL (Juin 2009)

La Pointe du Vieux Fort

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires

L'agriculture pèse sur le site, essentiellement aux abords de l'étang. Le défrichement imposé à des fins pastorales (troupeaux de bovins) ne nuit cependant pas à la qualité paysagère du site qu'il qualifie même par la transition harmonieuse que les prairies assurent ainsi entre le littoral et la forêt.

Fonction récréative :

Dans cette partie basse, le site est très accessible par la route nationale. La plage, bien que dangereuse, est fréquentée, et l'étang dans son environnement paysager invite tout naturellement à sa découverte. La fréquentation des promeneurs n'apparaît cependant pas forte, pas plus qu'elle semble source de nuisances. Depuis l'étang, quelques chemins parcourent les premières pentes des mornes du Grand Etang, du Morne

PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT



DESHAIES SAINTE-ROSE

Bois Cap. Moins nombreux sont ceux qui mènent jusqu'au Piton de Sainte-Rose. Un sentier de randonnée présente cet intérêt de pouvoir parcourir le site de son point haut jusqu'au littoral et d'en apprécier, en les traversant, toute la variété et la richesse des milieux qu'il englobe.

4 Pressions et menaces

Causes naturelles :

Espace soumis à :

- l'érosion marine,
- des surcôtes marines de 4 à 8 mètres en cas de marée de tempête ou de houle cyclonique
- un risque sismique sur les hauteurs et en arrière de l'étang
- un risque de glissements de terrain moyen sur les hauteurs, qui devient élevé sur les sommets et les zones de falaises.

Actions anthropiques

L'étang du Vieux-Fort s'ouvre aux pieds de ces espaces prairiaux dans une zone déprimée, calée contre le bourrelet sableux, ce cordon naturel constituant l'assise de la route nationale. Le choix d'y établir le talus routier n'est pas favorable au fonctionnement de l'étang et aux échanges que la zone humide entretenait naturellement avec le milieu marin à travers le cordon sableux. Aujourd'hui, ceux-ci sont réduits via deux buses situées à l'ouest de la zone, simple exutoire de l'étang vers la mer.

L'environnement artificialisé a supporté une source de pollutions fortes puisque la pointe du Vieux-Fort était une zone de décharge publique communale. Cette période est révolue mais la qualité naturelle de l'étang reste contrariée par la destination de décharges que certaines personnes continuent visiblement de lui attribuer (carcasses de voitures, matériaux divers, dépouilles de bétail et déchets d'abattoir, dépôts ménagers, ...)



Construction dans le périmètre de l'espace remarquable



PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT



DESHAIES SAINTE-ROSE

Des habitations se trouvent dans le périmètre de l'espace remarquable. Une partie des maisons du quartier Clugny se trouve dans l'espace étudié. De même pour les quartiers Richard et Piton et à proximité du Pont Clémence. L'impact visuel reste modéré.

Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Résidus de l'ancienne décharge	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	Parcelles agricoles	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	Habitations	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices dévolution du paysage)	Evolution de l'urbanisation au sein du site	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible

Facteurs d'équilibre et évolutions observées

La taille importante de cet espace remarquable (plus de 500 hectares) relativement aux rares constructions qu'il contient lui permet de conserver son caractère remarquable. Néanmoins, la pression exercée par la présence de la RN2 et d'un habitat regroupé en bordure du site constitue une pression à ses frontières. Ces zones bâties ne semblent pas avoir beaucoup évoluées depuis la rédaction de l'atlas Diren / ADUAG de 1998.



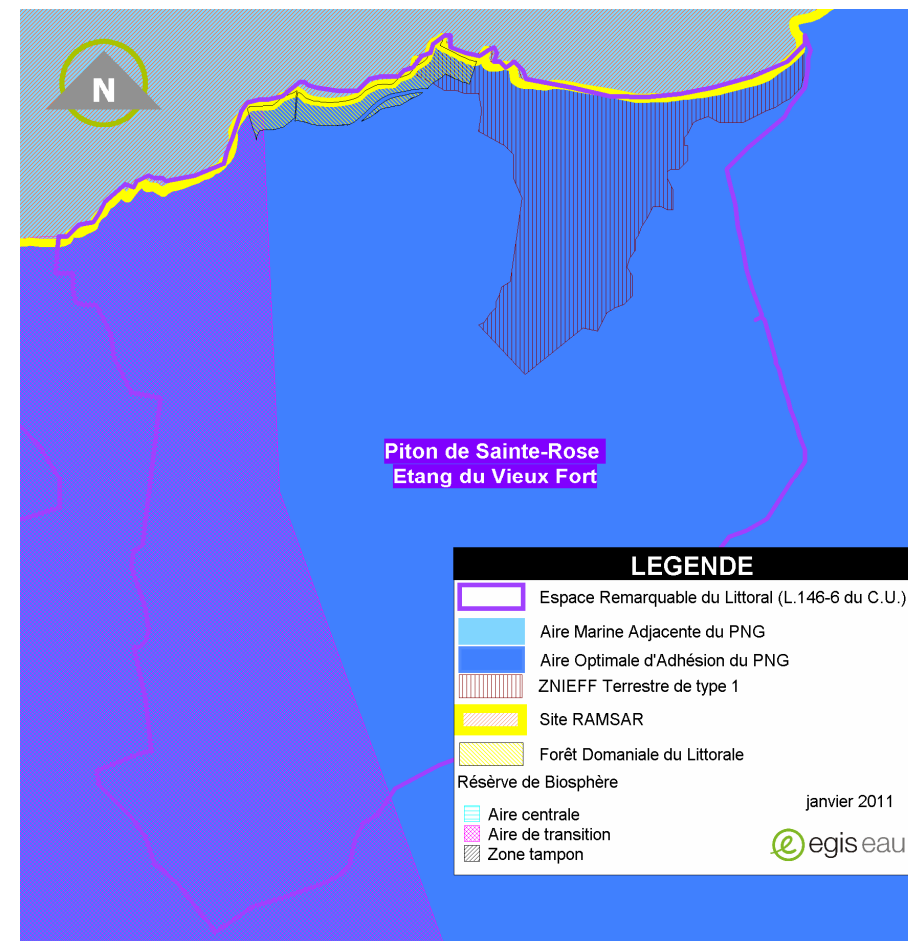
PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT



DESHAIES SAINTE-ROSE

5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...

Inventaire patrimonial	ZNIEFF de type 1	Etang de Vieux-Fort (55.66 ha)
Outils de protection et label internationaux ou européens	Zone RAMSAR	Grand Cul-de-Sac Marin
	Réserve de Biosphère	Aire de transition
Outils de protection réglementaire	Parc National de Guadeloupe	AOA et AMA
	Forêt Domaniale du littoral	Oui



Outils de protection et de gestion



PITON DE SAINTE-ROSE ETANG DU VIEUX FORT

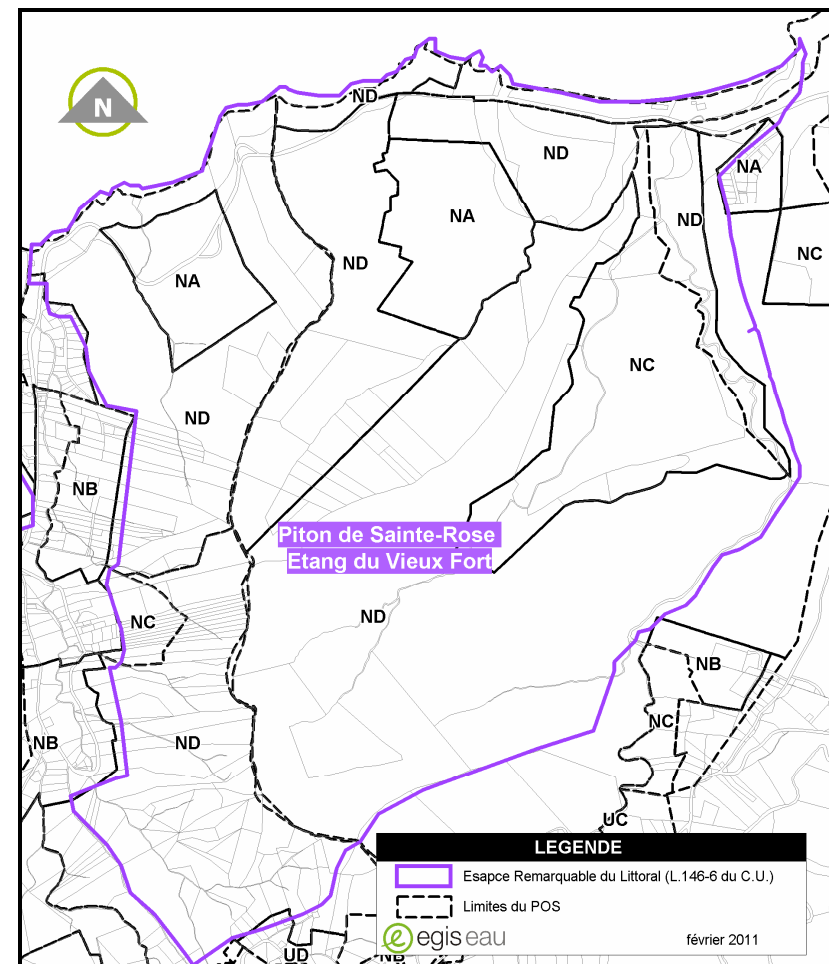


DESHAIES SAINTE-ROSE

6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

Piton de Sainte-Rose Etang du Vieux-Fort	Une grande partie du site est classée en zone naturelle ND, quelques parcelles sont classées en zone agricole NC et deux autres espaces sont classés en zone d'urbanisation future NA.
Secteurs adjacents/limitrophes en cas de menace identifiée	Les alentours du site sont classés en zone NA et NB. L'urbanisation peut y progresser et en ce sens sont une menace potentielle pour le site.

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.





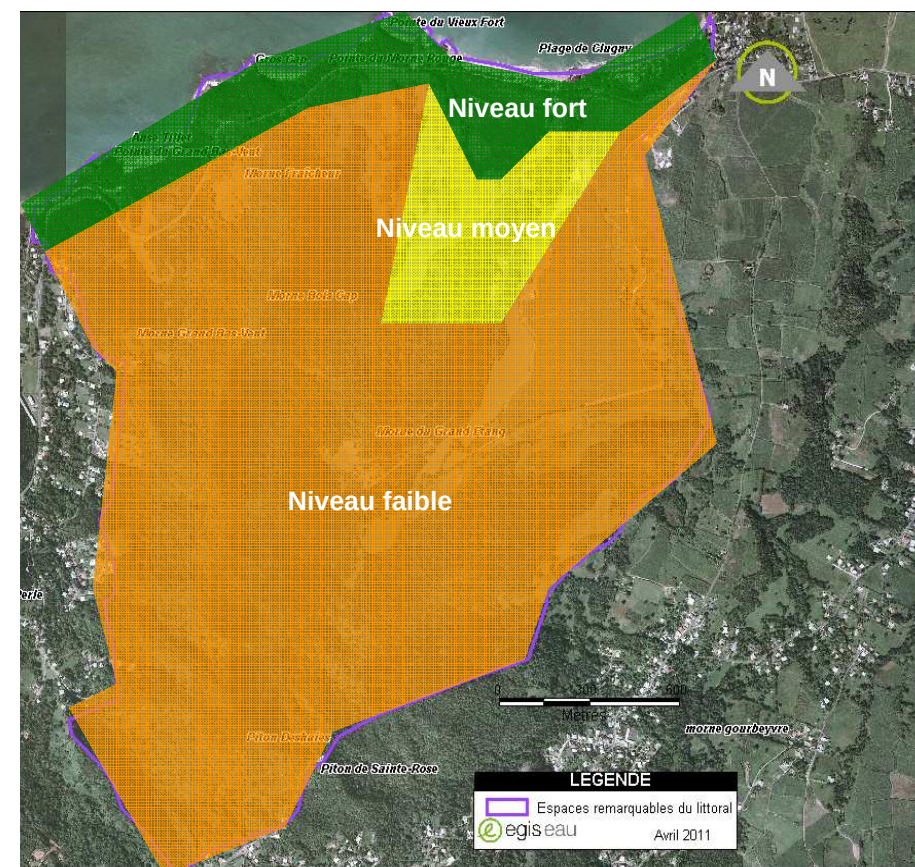
7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Pression urbaine élevée sur le site.	Fort
Importance des protections actuelles	Protection de niveau faible sur la majorité du site (AOA et Aire de transition). Niveau fort sur la bande littorale : acquisition du conservatoire du littoral. Niveau moyen sur une zone humide en arrière plage de part son classement en ZNIEFF.	Faible à fort
Niveau de sécurité des frontières	Urbanisation dense sur une grande partie de la frontière terrestre (Ouest et Sud).	faible



Besoins de protection	Etant donné la forte pression d'urbanisation sur le site et le faible niveau des protections actuelles en arrière plage et sur l'intérieur des terres; des besoins en protection supplémentaire se font grandement sentir. Cela pourra de plus inciter à classer en ND des zones du site actuellement classées en NA au POS.	Fort
-----------------------	--	------



Importance des protections actuelles



7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Bon état global de préservation. Cependant l'étang est fortement touché par les dépôts de déchets et a perdu une grande partie de sa liaison avec la mer à cause du talus routier. Présence également de constructions.	<i>moyen</i>
L'importance des fonctions naturelles assurées	Milieus écologiques variés. Faune diversifiée dans les zones humides. Sites important de pontes des tortues marines (espèce protégée).	<i>Fort</i>
L'importance des fonctions d'aménités	Valeur paysagère importante. Site fréquenté par les promeneurs et les baigneurs.	<i>Fort</i>
Besoins de restauration	Il existe un fort besoin de restauration du site concernant les déchets, les constructions et la connexion de l'étang avec la mer. Cependant ces deux derniers points sont difficilement réversibles	<i>Fort</i>



Zone humide en arrière plage



Déchets dans la zone humide

7.3 Besoins de gestion

La Forêt Domaniale du Littoral est gérée par l'ONF. Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le reste du site. Compte tenu des dégradations observées sur la zone de l'étang et des besoins en protection, une gestion du site semble nécessaire pour :

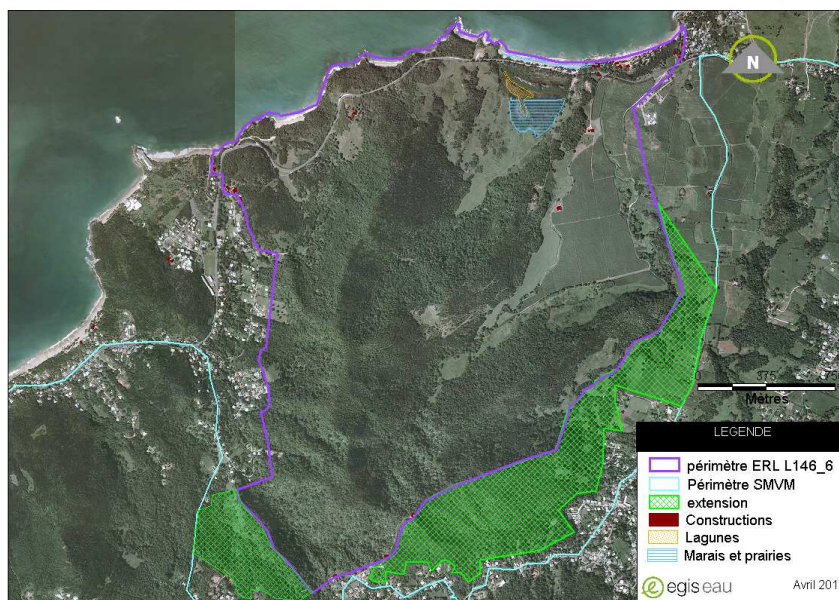
- le nettoyage de l'étang
- répondre aux besoins de protection
- la mise en place d'aménagements légers pour ouvrir le site au public et renforcer son caractère récréatif et éducatif.



8 Projet de modification du périmètre des sites

Les propositions d'extension en vert sur la carte sont d'insérer deux zones en continuité écologique avec le site actuel dans la limite des zones urbanisées et du périmètre du SMVM. Ces espaces ne semblent pas présenter d'atteintes particulières et une extension permettra de limiter les possibilités d'atteintes à leur intégrité et à celle du site actuel.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	510,1	99	-	609,1



Projet de modification du périmètre



Plage de Clugny



Ilet Tête à l'Anglais vu depuis la plage de Clugny

Compte tenu de sa forte valeur paysagère et écologique, ce site doit non seulement être maintenu mais pourrait également être étendu pour intégrer la totalité des espaces naturels en continuité écologique avec son périmètre.